

	Désignation d'un (e) secrétaire de séance
	PROJETS DE DELIBERATIONS
1	Intercommunalité
	Contrat de Ville – « Engagements quartiers 2030 » - Approbation

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
26 mars 2024

DATE DE CONVOCATION
20 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE
27 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	09
VOTANTS	31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SIX MARS** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, MARC, GODEFROY, THIERY et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, POUHÉ, TERNISIEN, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. SABIRI.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à DUVALLET, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme POUHÉ à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme BENAMARA, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DORDAIN.

M. Jean-Jacques COQUELET

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA.

Délibération N° 01

APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme Catherine DUVALLET expose au Conseil municipal :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy » fixe les principes de la politique de la ville. La loi instaure un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion sociale. Ce contrat unique permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La première génération de contrat de ville a été mise en œuvre de 2015 à 2023. Elle était bâtie autour de 3 piliers d'interventions (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie) et un pilier transversal (Citoyenneté – laïcité - Valeurs de la République).

La nouvelle génération de contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" lie les territoires pour 6 ans, de 2024 à 2030. Ce nouveau contrat est conclu à l'échelle intercommunale entre, d'une part, le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement de coopération intercommunale et les maires de communes concernées. Il vient poursuivre les

Accusé de réception en préfecture
02/24/27012624032601103103
Date de télétransmission : 27/03/2024
Date de réception : 27/03/2024

efforts réalisés ces dernières années dans le domaine de la politique de la ville dans les quartiers et redéfinir le cadre d'intervention pour ces prochaines années.

Les décret N° 2023-1312 et 2023-1314 du 28 décembre 2023 définissent une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération :

- Louviers : Maison-Rouge
- Louviers : Acacias – La Londe – Les Oiseaux – Salengro
- Gaillon : Gailloncelle – verte Bonne – Jardin du bas
- Val-de-Reuil : Centre-ville (périmètre plus étendu que celui fixé par le décret du 03 juillet 2014)

L'élaboration du contrat "Engagements Quartiers 2030" a fait l'objet d'une co-construction sur l'année 2023. Conformément à la circulaire du 31 août 2023, il comporte un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux.

Au niveau intercommunal, trois axes transversaux (concertation citoyenne, mobilisation du droit commun, gouvernance) s'articulent autour des quatre thématiques prioritaires définies collégialement : Cadre de vie, Qualité de vie, Insertion et Pouvoir d'agir.

Au niveau communal, la définition des projets spécifiques du quartier « Centre ville » est l'aboutissement d'une co-construction partenariale issue notamment de la concertation citoyenne, d'une consultation des bailleurs, des services de la ville et des échanges entre élus.

Les projets spécifiques du quartier politique de la ville de Val-de-Reuil se déclinent au travers les 4 thématiques précitées : Cadre de vie, Qualité de vie, Insertion et Pouvoir d'agir desquelles découlent des axes prioritaires, leurs enjeux et des propositions d'actions.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant celui du 03 juillet 2014 relatif à liste nationale des quartiers prioritaire de la politique de la Ville et à ses modalités particulières de la détermination dans les départements métropolitains,

VU le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et la détermination dans les départements métropolitains,

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU l'instruction de la secrétaire d'état chargée de la politique de la ville du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « quartiers 2030 »

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de ville tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET





Contrat de Ville « Quartiers 2030 »

Agglomération Seine Eure

quartiers2030

Table des matières

REPERES.....	3
QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT CADRE DU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 » ?	3
RAPPEL DES AMBITIONS NATIONALES	3
DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT	3
LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE L'AGGLO SEINE EURE	4
TROIS AXES STRATEGIQUES POUR UNE POLITIQUE D'INCLUSION.....	5
L'IMPLICATION CITOYENNE	5
LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN	5
LA GOUVERNANCE.....	5
LES QUATRE THEMATIQUES PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE	6
CADRE DE VIE - HABITAT / TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SECURITE / TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE / QUARTIERS INCLUSIFS ET ADAPTATIONS VIEILLISSEMENT / URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	6
DIAGNOSTIC.....	6
DEFIS A RELEVER	7
ACTEURS IMPLIQUES ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN	9
QUALITE DE VIE - ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE / ALIMENTATION DE QUALITE / ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE	10
DIAGNOSTIC.....	10
DEFIS A RELEVER	11
ACTEURS IMPLIQUES ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN	12
INSERTION - ORIENTATION / EMPLOI / ESS / FRACTURE NUMERIQUE / MOBILITE	14
DIAGNOSTIC.....	14
DEFIS A RELEVER	15
ACTEURS IMPLIQUES ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN	16
POUVOIR D'AGIR - EMANCIPATION / ACCES AU DROIT / PARTICIPATION CITOYENNE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	18
DIAGNOSTIC.....	18
DEFIS A RELEVER	19
ACTEURS IMPLIQUES ET MOBILISATION DU DROIT COMMUN	20
DECLINAISONS PAR QUARTIER.....	22
LOUVIERS	22
LOUVIERS : MAISON ROUGE.....	26
LOUVIERS : LES ACACIAS - LA LONDE - LES OISEAUX - SALENGRO	28
VAL-DE-REUIL.....	30
VAL DE REUIL : CENTRE-VILLE	32
GAILLON	35
GAILLON : GAILLONCEL - LA VERTE BONNE - JARDIN DE BAS	36
PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION.....	38
UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTENARIALE	38
QUI FAIT QUOI ?	39

<u>EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »</u>	44
EVALUATION EN CONTINU.....	44
DEUX TEMPS FORTS : EVALUATION A MI-PAROURS (2027) ET BILAN DU CONTRAT DE VILLE (2030).....	44
FOCUS : PARTICIPATION DES HABITANTS	45

REPERES

Qu'est-ce que le document cadre du Contrat de Ville « Quartiers 2030 » ?

Rappel des ambitions nationales

La philosophie sous-tendant la nouvelle génération des Contrats de Ville « Quartier 2030 » à l'échelle nationale se caractérise par plusieurs principes clés :

- Un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier : le document est désormais organisé autour des enjeux locaux les plus prégnants, en lien étroit avec les habitants.
- Une stratégie claire doit préciser l'articulation entre les différents dispositifs et avec les autres stratégies, en identifiant acteurs et leviers à mobiliser.
- Un volet investissement (fonds publics et privés) doit être intégré visant à soutenir les projets identifiés par les habitants et les acteurs publics et privés.
- Mise en avant de deux thématiques : la transition écologique des quartiers et le renforcement des actions de santé, notamment en ce qui concerne la santé mentale.

Des ajustements plus techniques ont aussi été acté par rapport aux précédents contrats :

- Un minimum de 50% de conventions pluriannuelles d'objectifs, ciblant en particulier les associations de proximité et les Projets de Réussite Éducative (PRE).
- Une anticipation de la programmation 2024 des crédits déconcentrés du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 147 pour garantir la continuité des interventions.
- Un programme spécifique nommé « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », doté d'un budget de 456 millions € sur 4 ans, visant à favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- Un fonds destiné aux associations pour l'« aller-vers », afin de remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, doté de 300 millions € sur 3 ans.
- Le renforcement des services publics, notamment par une extension horaire des lieux d'accueil, l'ajout d'éducateurs socio-sportifs et le déploiement de forces d'action républicaine.
- Un Fonds vert, doté de 2,5 milliards d'euros en 2024, prioritairement orienté vers les Quartiers Prioritaires de la Ville, avec 15% du fonds destinés spécifiquement à ces quartiers.

Démarche d'élaboration du Contrat

Le présent Contrat de Ville a été élaboré en tirant profit de l'évaluation du précédent contrat et d'une démarche de concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes. Au début de l'année 2023, une première phase d'évaluation du précédent Contrat de Ville a été menée, portant à la fois sur l'évaluation des investissements financiers et sur le retour d'expérience des actions mises en œuvre : celles qui ont bien fonctionné, celles qui ont rencontré des difficultés, ainsi que les points d'attention à considérer, comme la nécessité de repenser la gouvernance générale.

Tout au long de l'année 2023, plusieurs diagnostics « en marchant » ont été réalisés en collaboration avec les bailleurs sociaux afin d'évaluer l'état actuel des quartiers et de réorienter l'usage de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour avoir un impact plus significatif sur la vie des habitants.

Une phase de concertation directe avec les habitants a été organisée pendant l'été 2023 à Louviers et à Val-de-Reuil, en s'appuyant sur des lieux de proximité tels que les centres sociaux, les épiceries et des ateliers, dans le but de mettre en lumière les enjeux spécifiques pour les résidents de ces

quartiers, de dresser un état des lieux des quartiers et de recueillir leurs aspirations et centres d'intérêt pour l'avenir. Une phase de concertation citoyenne a aussi été organisée à Gaillon fin 2023, pour recueillir l'avis des habitants sur leur quartier.

De septembre 2023 à janvier 2024, des entretiens individuels ou collectifs ainsi que des ateliers participatifs ont été menés avec les professionnels de terrain, les agents de proximité, les associations, les acteurs institutionnels et les communes, dans le but de co-construire le présent Contrat de Ville « Quartier 2030 ».

La géographie prioritaire de l'Agglo Seine Eure

L'Agglomération Seine Eure est constituée de 60 communes et compte 104 704 habitants. Son évolution institutionnelle a débuté en 1997, lorsque les communes de Louviers, Incarville et Val-de-Reuil ont fondé la Communauté de Communes Seine-Eure, dotée de compétences dans la gestion des déchets, du transport et de l'assainissement. En 2001, cette communauté est devenue la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, regroupant alors 22 communes et 50 000 habitants. Ses compétences se sont étendues à divers domaines comme le développement économique, la politique de la ville, l'habitat, l'aménagement, le tourisme et l'environnement.

En 2013, l'Agglo Seine-Eure a fusionné avec la Communauté de communes Seine-Bord, élargissant ainsi son territoire à 37 communes. Cette fusion a également enrichi ses compétences, notamment dans la petite enfance, la jeunesse et l'aide à domicile pour les personnes âgées. La Communauté de communes Eure-Madrie Seine rejoint fusionne avec l'Agglo Seine Eure en septembre 2019, portant le nombre de communes à 60.

Quatre quartiers prioritaires au sein de l'Agglo Seine Eure ont été identifiés pour le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » :

- **Val-de-Reuil « Centre-ville »** : Engagée dans son troisième plan de rénovation urbaine, la ville poursuit son engagement pour plus de mixité urbaine, sociale et scolaire à travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Les enjeux portent principalement sur l'accès aux droits, l'émancipation, la tranquillité publique, l'insertion professionnelle et la transition environnementale. Les bailleurs sociaux présents sont le Foyer Stéphanois, 3F Normandie, SILOGE et Mon Logement 27.
- **Louviers « Maison Rouge »** : Après un projet de rénovation urbaine achevé, comprenant la démolition de 68 logements sociaux, la reconstruction de 74 autres et la réhabilitation de 381 logements, le quartier se concentre sur son fonctionnement, son appropriation par les habitants et la gestion des espaces extérieurs. Une recyclerie a ouvert ses portes fin 2023. Le bailleur social présent est Mon Logement 27.
- **Louviers « Les Acacias - La Londe - Les Oiseaux » avec extension au quartier « Maupassant - Salengro »** : Ces quartiers, faisant l'objet d'un NPNRU, font face à des problèmes d'obsolescence du bâti, de gestion des espaces publics et de tranquillité publique. Des travaux sont en cours pour rénover massivement les logements, améliorer les espaces extérieurs et développer les services pour les populations. Les bailleurs sociaux présents sont Mon Logement 27 et Logement Familial de l'Eure.
- **Gaillon « Jardins de Bas - Verte Bonne - Gailloncel »** : Un ensemble de quartiers confrontés à des problèmes de vétusté et d'insalubrité des logements, ainsi qu'à des enjeux de santé mentale, d'isolement et de pauvreté. Ce quartier rejoint la géographie prioritaire pour le présent contrat de ville, car il concentre des fragilités sociales majeures qui sont ressorties lors des émeutes de juin 2023. Le bailleur social présent est Mon Logement 27.

Trois axes stratégiques pour une politique d'inclusion

L'implication citoyenne

Impliquer les citoyens et renforcer leur pouvoir d'agir est un des axes stratégiques phare de cette nouvelle génération de Contrat de Ville. Afin de renforcer l'implication citoyenne, il est nécessaire de mettre en place plusieurs actions. Tout d'abord, il convient de valoriser un projet de territoire partagé qui implique les communes, les partenaires institutionnels et associatifs, et les citoyens, tout en communiquant sur l'attractivité de ce territoire. Ensuite, il est important d'organiser, tout au long du Contrat de Ville, une consultation des différentes parties prenantes, ainsi qu'une concertation des citoyens, à l'échelle de l'Agglomération, et en particulier dans les communes comprenant des quartiers relevant de la Politique de la Ville. De plus, ce Contrat de Ville engage à un travail significatif dans chacune des thématiques définies, afin de mettre l'accent sur les leviers d'action des citoyens. Il convient d'associer les citoyens des quartiers dès la phase de conception des projets, ainsi que de promouvoir leur participation active lors de leur mise en œuvre. Une méthodologie partagée à l'ensemble des communes peut être envisagée pour consulter, informer et associer les citoyens de manière efficace et pédagogique.

La mobilisation du droit commun

Au-delà des dispositifs spécifiques envisagés dans le cadre du Contrat de Ville « Quartiers 2030 », il est essentiel de mobiliser le droit commun, c'est-à-dire tous les dispositifs existants, afin de générer un véritable "effet levier" dans les quartiers. Les financements dédiés aux quartiers viennent ainsi renforcer la capacité d'action. L'enjeu consiste à rendre effectif le caractère transversal des dispositifs existants pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'action en direction des habitants des quartiers. À cette fin, une attention particulière doit être portée à la mise en réseau des acteurs du territoire afin de favoriser l'interconnaissance de chacun et des actions qu'ils entreprennent.

La gouvernance

À la suite de l'évaluation du précédent Contrat de Ville (2015-2023), il est apparu nécessaire de mettre en place une nouvelle forme de gouvernance. Celle-ci doit être conçue en mettant l'accent sur son caractère principalement stratégique. La gouvernance du Contrat de Ville doit être articulée avec d'autres instances de pilotage stratégiques et opérationnels de la Politique de la Ville (GUSP, ANRU, TFPB, PRE, cité de l'emploi, etc.), de manière à assurer une cohérence d'action dans les thématiques du nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 » et entre les différents dispositifs existants. Une approche par quatre thématiques transversales a donc été favorisée : cadre de vie ; qualité de vie ; insertion ; pouvoir d'agir. Cette refonte de la gouvernance vise à donner du sens et à créer des liens entre les multiples actions de la Politique de la Ville. Si la gouvernance du Contrat de Ville est d'abord portée à l'échelle de l'Agglomération, via notamment l'équipe projet, il est essentiel qu'elle puisse s'adapter aux modalités spécifiques de chaque commune.

LES QUATRE THEMATIQUES PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Cadre de vie – Habitat / Tranquillité publique et sécurité / Transitions écologique et énergétique / Quartiers inclusifs et adaptations vieillissement / Urbanisme favorable à la santé

5.6%

des logements en suroccupation sur l'Agglo Seine Eure

« On a besoin de plus de mobilier urbain, d'équipements pour les ados, d'un parc pour les enfants et d'un caniparc. »

43.8%

des personnes âgées sur l'Agglo Seine Eure vivent seules

« Il manque des ascenseurs dans les immeubles et un local pour les poussettes. »

« Il y a des problèmes de dégradations des espaces communs. Ils sont signalés au bailleur, mais il ne fait rien. »

+1.4°

d'augmentation des températures sur l'Agglo en 2030

Entre 35 et 50%

du temps sur une année, le territoire de l'Agglo sera en état de sécheresse en 2050

« J'aime bien le quartier pour le bus. »

Diagnostic

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre au cours du précédent contrat de ville, notamment par le biais du dispositif d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), impliquant de nombreuses actions en faveur de la réduction des inégalités sociales dans les quartiers.

Cependant, des problèmes persistent au niveau de la dégradation des logements, particulièrement dans les espaces communs (ascenseurs défectueux, manque d'aménagements inclusifs, problèmes d'hygiène). Des liens sont à renforcer avec le service Habitat de l'Agglomération, afin que les ambitions du PLH jouent leurs rôles au sein des quartiers. Par ailleurs, la population vieillit dans l'Agglomération, y compris dans les quartiers, notamment à Louviers (indice de vieillissement de 71,1, contre 11,4 à Val-de-Reuil), alors que les logements sont encore peu adaptés aux situations de handicap ou au vieillissement. La coordination entre les bailleurs sociaux reste à renforcer sur des actions commune sur des aspects tels que la gestion des déchets et des encombrants, la vidéosurveillance et les traitements de désinsectisation.

Un sentiment d'insécurité persiste dans les quartiers, principalement attribuable aux effets de groupes et aux problèmes de propreté des espaces extérieurs. De plus, les quartiers et les logements peinent à répondre aux défis écologiques actuels et futurs du territoire tels que l'augmentation des températures, les sécheresses, les vagues de froid, etc. Les espaces extérieurs demeurent largement artificialisés et manquent d'ombre.

Un urbanisme axé sur la santé pourrait être développé en concertation avec les habitants lors du choix des actions menées avec la TFPB ou lors des opérations d'aménagement, incluant des équipements et du mobilier urbain selon les préférences de la communauté. Par exemple, de nombreux habitants ont exprimé un déficit global d'espaces extérieurs destinés aux enfants pour jouer et faire du sport.

En 2030, on aura réussi si... On a réussi à mieux gérer les encombrants. On a amélioré la propreté des espaces extérieurs et des parties communes. On a moins d'incivilités et de dégradations. On a plus de tranquillité.

Défis à relever

Défi n°1 : Améliorer la gestion des espaces extérieurs et des parties communes, de manière plus transversale entre les différents programmes et dispositifs liés à l'habitat (PLH, NPNRU, GUSP, TFPB...)

Orientations prioritaires :

- Adapter les diagnostics et la communication pour toucher plus d'habitants
- S'appuyer sur des dispositifs existants et faire plus en transversalité
- Aménager différemment les espaces extérieurs pour en faciliter l'entretien

Défi n°2 : Mobiliser et sensibiliser les habitants grâce à des activités innovantes (auto-rénovation, appartement témoin, chantier participatif intergénérationnel...)

Orientations prioritaires :

- Améliorer la visibilité des médiateurs et des animateurs sociaux
- Développer le réseau entre les associations pour garantir une meilleure complémentarité
- Donner plus de moyens aux activités existantes (jardins partagés, ateliers alimentation saine, vivre ensemble...)
- Mettre à disposition des locaux pour développer des activités (ex : appartement pédagogique)
- Réaliser une maquette à destination des habitants pour connaître les dispositifs et associations existantes
- Proposer de nouvelles activités conviviales en pied d'immeuble

Défi n°3 : Assurer la tranquillité publique dans les quartiers et mettre en place des actions collectives pour favoriser le vivre-ensemble

Orientations prioritaires :

- Concevoir des parties communes et des voieries plus sécurisées
- Multiplier la diversité des publics en pied d'immeuble (GUSP, associations, commerces...)
- Maintenir les activités de prévention routière
- Coordonner des activités transversales entre tranquillité publique, emploi et éducation
- Organiser des événements fédérateurs entre les habitants

Focus action - Bailleurs sociaux :

Défi 1 : Renforcement du nettoyage, notamment en cas de vandalisme, de la gestion du quartier et des encombrants

Défi 3 : Travail coordonné de médiation et formation des agents de proximité aux violences intrafamiliales

Défi n°4 : Augmenter la mixité sociale dans les villes et dans les quartiers (relogement, événements...)

Orientations prioritaires :

- Améliorer globalement les logements (accessibilité, consommation énergétique...)
- Favoriser les activités intergénérationnelles
- Développer la mixité sociale avec des activités proposées pour tous les habitants, dans et hors des quartiers
- Favoriser la mixité grâce à la carte scolaire
- Favoriser la mixité des occupants au sein des logements

Défi n°5 : Garantir des logements et des espaces extérieurs résilients et à la hauteur de la transition écologique et énergétique à mener sur le territoire

Orientations prioritaires :

- Limiter l'imperméabilisation des espaces extérieurs
- Accompagner et sensibiliser les habitants aux changements induits par la transition écologique
- Renforcer les actions en faveur de la transition et la sobriété énergétique des quartiers
- Développer la mobilité douce, via le plan vélo
- Valoriser la réparation et la mutualisation d'objet (ex : électroménager)
- Développer des espaces extérieurs favorables à la biodiversité

Focus Action – Innovation et éducation au développement durable

Objectifs : accompagner les changements de comportements par la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique ; encourager les initiatives expérimentales et innovantes sur le territoire pour accompagner la transition

Exemple projet : le jardin-forêt comestible, un jardin public où tout se mange et tout se partage, sur 1000m² avec 2000 plantes comestibles plantées par les habitants du quartier et les associations.

Défi n°6 : Aménager les logements et les espaces extérieurs de manière à assurer le bien-être des populations vieillissantes et/ou porteuses de handicap

Orientations prioritaires :

- Adapter les espaces existants pour une meilleure prise en compte des handicaps
- Mettre à disposition des espaces de vie sociale accessible à toutes et tous
- Réaliser un diagnostic des logements accessibles
- Organiser des marches exploratoires des quartiers avec un public plus varié, afin de prendre en compte la vision des publics plus vulnérables

Acteurs impliqués et mobilisation du droit commun



Pilotage :

- Agglo Seine Eure
- Communes
- Etat



Partenaires :

- Bailleurs sociaux
- GUSP
- Associations
- Médiateurs de proximité

Principaux indicateurs d'évaluation :

- ✓ Nombre d'habitants impliqués
- ✓ Diminution des incivilités
- ✓ Diminution des déchets
- ✓ Nombre de parties prenantes des projets
- ✓ Indicateur de mixité sociale

Partenaires signataires	Domaines de compétences	Cadres existants	Dispositifs
Etat	Transition écologique et cohésion des territoires, transition énergétique	Fond vert / DETR / DCIL	AAP
Département	Habitat dégradé		OPAH / OPAH-RU
Agglomération	Aménagement urbain, mobilité, habitat et logement, transition écologique, déchets	SCOT / PLUI-H / PCAET	
Communes	Prévention, médiation	CLSPD	FIPD / DILCRAH / MELDECA
Bailleurs sociaux	Renouvellement urbain, sur-entretien, gestion des déchets et encombrants, tranquillité résidentielle, petits travaux d'amélioration	NPNRU / TFPB	

Qualité de vie – Accès aux soins et à la santé / Alimentation de qualité / Accès au sport et à la culture

62% des médecins généraux à Louviers ont plus de 55 ans (52% à l'échelle nationale)

« La politique publique de santé, telle qu'elle est menée actuellement, ne fait pas de focus sur les QPV. »

1.8 médecins sur l'Agglo Seine Eure pour 10 000 habitants (6,2 en Normandie / 8,6 en France)

« Les jeunes qui restent dans le portefeuille de la Mission Locale ont des problèmes psy. La Mission Locale a donc directement embauché une psychologue et mis en place un parcours spécifique. »

21% d'utilisation du Pass'sport à Louviers

« Il existe un dispositif Pass'sport du Ministère de la jeunesse et des sports, de 50 euros, mais il est peu utilisé par les jeunes des QPV. »

55% d'utilisation du Pass'sport à Val-de-Reuil (contre 17% en France entière)

« Non, c'est difficile [d'avoir accès à une alimentation de qualité] on a que vous et les Restos du cœur. »

« J'aimerais apprendre une cuisine pour les diabétiques, rapide et facile. »

Diagnostic

Une réflexion globale au sein de l'Agglomération a été entreprise à travers la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Educatif Social Local (PESL), ainsi qu'à travers une révision du Contrat Local de Santé (CLS). Les objectifs sont alignés sur les enjeux spécifiques des quartiers, permettant ainsi d'établir une ligne directrice plus claire en matière de santé. Durant le précédent Contrat de Ville, des actions ont été menées, comme l'installation d'une ressourcerie à Louviers en collaboration avec l'association l'Abri et un bailleur social. Plusieurs initiatives ont été mises en place par des associations, les centres sociaux, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Val de Reuil, notamment pour les jeunes.

Une coordination renforcée en matière de santé doit cependant être établie entre les villes et l'Agglomération pour assurer une meilleure cohérence des actions dans ce domaine. Bien que de nombreux dispositifs existent, ils manquent de clarté tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels de proximité. Le suivi de la santé des habitants représente un enjeu majeur pour les services socio-éducatifs. Un manque critique de professionnels de santé, en particulier de spécialistes, conduit certains habitants à renoncer aux soins en raison de leur éloignement. Il est nécessaire de revoir le maillage entre les acteurs afin de mobiliser davantage le droit commun existant dans le domaine de la santé, mais aussi dans l'accès au sport et à la culture.

Les consultations citoyennes de l'été 2023 ont révélé un fort intérêt des habitants pour l'accès à une alimentation de qualité. Bien que des initiatives existent déjà, telles qu'une épicerie solidaire, des ateliers de cuisine et des jardins partagés, il manque un dispositif plus global sur cet enjeu, avec un programme de sensibilisation dès l'enfance.

Une réflexion inter-associative est nécessaire pour élaborer un parcours sport-santé, visant à former les encadrants aux enjeux de la santé tout en suscitant l'intérêt des jeunes et des moins jeunes pour l'activité physique.

En 2030, on aura réussi si... On dispose d'un meilleur accès aux soins (mobilité, offre, spécialistes). Les habitants ont accès à une alimentation de qualité, dès la petite enfance. La santé mentale s'améliore pour tous.

Défis à relever

Défi n°1 : Favoriser l'accès aux soins et assurer un suivi efficace entre les services socio-éducatifs et les institutions médicales, afin de garantir la bonne santé des populations en QPV

Orientations prioritaires :

- Soutenir les dispositifs d'aller-vers (ex : maison mobile)
- Favoriser les liens entre dispositifs et programmes existants (CLS)
- Favoriser l'accès des habitants aux médecins généralistes et aux médecins spécialisés
- Mettre en place des actions de dépistage systématique

Défi n°2 : Garantir une meilleure prise en charge des spécificités liées au handicap et à la santé mentale

Orientations prioritaires :

- Proposer davantage d'actions ciblant les adolescents et les jeunes adultes
- Informer et sensibiliser sur la santé mentale
- Sensibiliser les professionnels en lien avec ces publics fragilisés
- Réaliser un diagnostic sur la santé mentale à l'échelle des quartiers

Défi n°3 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité abordable notamment en restauration collective, et engager des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge

Orientations prioritaires :

- Renforcer les actions avec les bailleurs sociaux en matière d'alimentation
- Aider à la pérennité des épiceries sociales
- Renforcer les liens avec les partenaires de l'alimentation saine et durable sur le territoire (épiceries, agriculteurs) en proposant des groupements d'achat

Focus action : Atelier Santé Ville (ARS)

L'ASV est une convention entre l'Etat et les communes, au service d'une politique de santé territoriale. Il permet la réalisation d'un diagnostic partagé de santé sur la commune et la construction d'une programmation locale de santé.

Exemples d'actions : dépistage bucco-dentaire ; sensibilisation usage des écrans ; ateliers de mémoire ; espaces sans tabac...

Défi n°4 : Coordonner des actions entre l'accès au sport et l'accès aux soins : envisager un parcours sport-santé pour toutes les générations

Orientations prioritaires :

- Former davantage les encadrants sportifs aux enjeux de la santé et du bien être
- Développer un parcours sport-santé

Défi n°5 : Utiliser la culture et les loisirs comme levier de développement de la qualité de vie : coordonner actions sportives, culturelles et de loisirs pour favoriser le mieux-être

Orientations prioritaires :

- Multiplier les actions à destination des adolescents
- Promouvoir davantage les activités culturelles au sein des quartiers

Focus action : Soutien aux projets en faveur des droits culturels (Région)

Objectifs : accessibilité des œuvres et de la pratique culturelle et artistique ; favoriser les rencontres entre générations

Exemples projet : résidence d'artistes céramistes et de designers pour échanger sur l'histoire du quartier

Acteurs impliqués et mobilisation du droit commun

Pilotage :

- Agglo Seine Eure (CLS)
- Communes
- Etat

Partenaires :

- ARS
- Bailleurs sociaux
- Education Nationale
- Associations, dont structures d'aides alimentaire
- Etat
- Centres sociaux
- CLAS
- Musées / artistes locaux

Principaux indicateurs d'évaluation :

- ✓ Augmentation structures d'aide alimentaire
- ✓ Indicateur de santé
- ✓ Augmentation du nombre d'encadrants sportifs et agents de proximité avec une formation santé
- ✓ Augmentation du nombre de fiche suivi parcours sport-santé

Partenaires signataires	Domaines de compétences	Cadres existants	Dispositifs
Etat	Culture, sport, santé, solidarité	La culture s'anime / Jumelages résidences d'artistes et jumelages résidences journalistes / FDVA	AAP
Département	Solidarité, prévention spécialisée (petite enfance), santé, soutien à la parentalité	Pacte des solidarités / Conférences des financeurs	Mona Lisa / PMI
Agglomération	Santé, solidarité, alimentation	PESL / CLS / PAT	AAP
Communes	Santé, petite enfance et écoles primaires, culture, prévention	Centres sociaux / CCAS / CLSPAD / CTG	
Bailleurs sociaux	Aménagement urbain et logement (accessibilité), soutien animation quartier, personnel de proximité	NPNRU / TFPB	
ARS	Santé, inégalités territoriales d'accès à la santé	CLS / CLSM	
CPAM	Santé	Mission Accompagnement Santé	Insertion santé / Complémentation santé-solidaire / Action sanitaire et sociale / 100% santé
CAF	Soutien à la parentalité, insertion, soutien structures périscolaires et centres sociaux	CTG	PSO

31% à 44.7% des 16-25 ans sans formation et sans diplôme dans les QPV

« Il n'y a vraiment de dispositif qui vise uniquement les habitants des QPV, à part quelques actions sur des métiers en tension. »

45.8% à 55.9% des habitants des QPV sont sans diplôme

28% taux de chômage des jeunes dans l'Agglo Seine Eure

38.5% à 49.5% taux d'emploi dans les QPV, dont plus d'un tiers en emploi précaire

« Les problématiques liées à l'emploi sont surtout liées à la mobilité, à l'accès aux transports en commun, et à l'illettrisme. Toutes les entreprises exigent un certain niveau de français. »

58.7% à 70.3% des ménages dans les quartiers ont une voiture ou plus

« Les lignes de bus et les horaires sont à revoir, ils ne correspondent pas aux besoins (collégiens, travail...) »

8 930 euros, revenu médian (2018) dans les quartiers en moyenne

« Il y a une médiation fluide, même si plutôt informelle, entre les équipes socio-éducatives et le hub de l'emploi. »

Diagnostic

Le maillage entre les services socio-éducatifs et les services de l'emploi et de la formation est bien établi, avec la réalisation d'actions interservices et des partenariats fructueux à travers des actions de découvertes des métiers, des job dating, et des forums de l'emploi et de l'orientation. Diverses structures opèrent sur le territoire, telles que la Mission Locale, France Travail et la Cité de l'Emploi de Val-de-Reuil. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est aussi mobilisé pour des actions ciblées envers les bénéficiaires des minima sociaux. Par ailleurs, la création d'une régie de quartier est en cours à Louviers.

Cependant, il est observé un manque de mobilisation du droit commun en général au sein des quartiers (Département, France Travail, Région, Agglo...). De plus, bien que des entreprises et des associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) concentrent leurs actions sur les quartiers, il n'y a pas de ciblage spécifique dans la feuille de route de l'ESS de l'Agglomération ou de la Région.

Il est impératif de fournir un meilleur accompagnement aux acteurs associatifs concernant les thématiques de l'emploi et de l'insertion, afin de renforcer leurs compétences. Peu d'initiatives sont observées en faveur du public des 16-25 ans. Une proportion importante de ces jeunes, entre 31% et 44,7% selon les quartiers, demeure sans formation et sans emploi. Par ailleurs, entre 30,6% et 35,7% des familles sont monoparentales dans les quartiers, ce qui peut notamment poser des problèmes de garde d'enfant.

La problématique de l'illettrisme et de l'illectronisme touche tous les quartiers, mais elle est plus prégnante au sein des populations les plus fragilisées, notamment la population immigrée. Bien que des associations œuvrent sur ces problématiques, un diagnostic précis et des objectifs ciblés sur les quartiers à l'échelle de l'Agglomération sont nécessaires.

Des dispositifs d'aide à la mobilité ont déjà été instaurés, tels que le financement du permis de conduire, les services à la demande et la location de deux-roues. Cependant, ils ne sont pas toujours connus par les habitants. Il est également important de traiter les freins psychologiques qui peuvent être liés à la mobilité.

En 2030, on aura réussi si... Chaque habitant trouve une place dans la société qui répond à ses attentes. On renforce l'insertion sociale et pas seulement professionnelle.

Défis à relever

Défi n°1 : Cibler des actions sur les 16-25 ans, tout en intervenant sur l'insertion sociale et professionnelle dès le plus jeune âge

Orientations prioritaires :

- Proposer davantage d'activités dans la durée et éviter le coup par coup
- Développer des activités qui mêlent insertion professionnelle, sport et culture
- Renforcer les actions à destination des jeunes femmes isolées
- Communiquer davantage sur les réseaux sociaux consultés par les jeunes
- Développer des actions d'aller-vers en matière d'insertion

Focus action – Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires (Région)

Soutien de projets contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle, en privilégiant la santé, la mobilité et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Exemple projets : étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une école de production ; accompagnement de projet Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée

Défi n°2 : Multiplier les actions favorisant la mobilité sociale et professionnelle

Orientations prioritaires :

- Multiplier les actions en faveur de la mobilité des différents publics : meilleure couverture du territoire, plan vélo, aides à la mobilité
- Soutenir et visibiliser les associations qui proposent déjà des solutions de mobilité

Défi n°3 : Encourager les initiatives entrepreneuriales solidaires comme levier de développement local et la création d'entreprise par les habitants des quartiers prioritaires

Orientations prioritaires :

- Améliorer les liens entre la politique de la ville et les acteurs de l'ESS
- Développer la régie de quartier comme outil d'insertion sociale

Focus action : contributions bailleurs sociaux

Défi 1 : mobilisation et soutien chantier jeunes ; soutien développement activités comme la ressourcerie

Défi 4 : accompagnement à l'usage du numérique et concertation en pied d'immeuble pour établir un état des lieux

Défi 5 : suivi CESF lors de l'attribution des logements ; travail avec les partenaires pour mobiliser baux glissants

Défi n°4 : Etablir un état des lieux et coordonner les actions d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme

Orientations prioritaires :

- Mieux articuler les actions avec les acteurs de l'inclusion numérique
- Renforcer le rôle des conseillers numériques
- Favoriser des actions renforçant l'autonomie des habitants
- Continuer les ateliers de formation et de sensibilisation
- Former les bénévoles aux contraintes des publics spécifiques (seniors, handicap...)

Défi n°5 : Proposer un accompagnement renforcé en direction des personnes fragilisées pour favoriser leur insertion

Orientations prioritaires :

- Améliorer la structuration d'un parcours avec une continuité des actions
- Identifier facilement une personne ressource au sein des acteurs de proximité
- Des actions d'aller-vers pour aller auprès des invisibles

Acteurs impliqués et mobilisation du droit commun

Pilotage :

- Agglo Seine Eure
- Communes
- Etat

Partenaires :

- Clubs sportifs
- Lieux culturels
- Entreprises
- CAF
- ACRI
- CCAS
- PIMMS
- France Service
- Conseillers numériques
- Département

Principaux indicateurs d'évaluation :

- ✓ Augmentation du nombre d'habitants accompagnés
- ✓ Augmentation de la diversité des projets
- ✓ Taux d'autonomie post formation
- ✓ Augmentation du taux de pratique sportive et culturelle

Partenaires signataires	Domaines de compétences	Cadres existants	Dispositifs
Etat	Education Nationale, sport, insertion, emploi	FONJEP	AAP
Région	Développement économique, formation professionnelle, orientation, lycées	Charte des compétences	La Fabrique à initiatives (privées) / Pass Monde / Aides permis de conduire / Remboursement études santé
Département	Insertion professionnelle, collèges, mobilité		Bourses mobilité et logement étudiants en médecine / Job 27
Agglomération	Développement économique, insertion, économie sociale et solidaire, mobilité inclusive	PLIE / Volet orientation et formation / Clauses d'insertion	
Communes	Education, jeunesse, associations	Hub de l'emploi (VRD)	
France Travail	Insertion, formation		
Mission Locale	Insertion, emploi, formation, mobilité		Service civique / Contrat engagement jeune
Bailleurs sociaux	Actions d'insertion (chantiers jeunes), actions accompagnement social spécifique	TFPB	

72 à 103 : mixité des villes

(indice de position sociale)

Paroles de professionnels

« Les services sont existants, mais non accessibles car les habitants ne les connaissent pas ou ça leur est impossible d'accès (physique ou psychologique). »

« La problématique de la fracture numérique amplifie les difficultés d'accès au droit, simplement pour faire des démarches administratives. »

« Aller à la rencontre d'un avocat ou d'un juriste fait peur. C'est notre rôle de les aider à franchir le pas, avec de l'information et de la disponibilité. »

« Il y a besoin d'une formation juridique des intervenants sociaux pour leur permettre de repérer des situations et de faire le lien avec d'autres services. »

« C'est difficile car les gens demandent des choses qu'on n'est pas toujours en mesure de réaliser. Il y a des frustrations. »

Paroles d'habitants

« Beaucoup de personnes se plaignent, mais personne ne vient aux réunions. »

« Il n'y a pas assez d'informations et d'animations, on a surtout besoin de lien social. »

« Sans les bénévoles, il n'y aurait pas d'association comme la vôtre (Epireuil), c'est important. »

Diagnostic

Le dialogue entre les animateurs de proximité et les médiateurs jour/nuit est bien établi, favorisant la remontée de la parole des habitants. Malgré la présence de nombreux acteurs sur le territoire tels que le Défenseur des Droits, la Maison de la Justice et du Droit, et le Pimms, il persiste des difficultés, tant pour les habitants que pour les professionnels, à déterminer les compétences de chacun et ainsi orienter efficacement les demandes. Il apparaît comme nécessaire de dispenser une formation juridique minimale aux intervenants sociaux afin de leur permettre de conseiller plus aisément les habitants.

L'évaluation des obstacles à l'accès aux droits s'avère complexe, soulignant la nécessité d'un diagnostic plus précis pour garantir que les personnes les plus vulnérables, dites « invisibles », bénéficient effectivement des informations disponibles et les comprennent.

La mobilisation des citoyens apparaît difficile, avec des conseils citoyens peu actifs et peu représentatifs malgré une volonté affichée de participation. La tenue d'une concertation dans le cadre du nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 » a été réalisée dans chacune des communes, soulevant également la question de l'implication des habitants au-delà des projets spécifiques aux quartiers, mais également à l'échelle de la ville et de l'Agglomération. Les associations expriment également le besoin de renforcer leurs compétences dans ces domaines, tout comme les différents services techniques, en se formant à des outils innovants de participation citoyenne.

La communication sur les actions entreprises par les villes ou l'Agglomération n'est pas toujours bien identifiée. Il s'agit également d'un enjeu pour tous les signataires du Contrat de Ville, les incitant à géolocaliser leurs aides publiques et à faciliter leur accès, comme le font la CAF et France Travail.

L'émancipation des habitants implique également une inclusion numérique, une problématique aussi à résoudre pour relever le défi de l'inclusion sociale et professionnelle.

En 2030, on aura réussi si... Chaque habitant se sent acteur de sa vie, de son quartier et de sa ville. Chaque habitant a les moyens de gérer son quotidien librement.

Défis à relever

Défi n°1 : Sortir de la notion de quartier et construire une mémoire collective de ville

Orientations prioritaires :

- Multiplier les actions inter-quartiers et entre les communes
- Poursuivre les actions de valorisation de la mémoire collective en travaillant sur l'histoire des communes et celle de l'Agglo

Défi n°2 : Soutenir et appuyer les initiatives citoyennes en matière d'émancipation et d'égalité

Orientations prioritaires :

- Simplifier les procédures pour faciliter le montage de projets par les habitants
- Communiquer sur les possibilités de 'faire projet' directement par les habitants

Focus action – Conseil départemental de l'accès aux droits de l'Eure

Le CDAD coordonne les actions d'accès au droit et communique sur l'existant. Il apporte son expertise à l'Agglo Seine Eure dans les actions qu'elle développe pour favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers. Le CDAD peut financer des permanences d'informations et de consultations juridiques au sein de la Maison de la Justice et de Droit à Louviers et des points-justice à Gaillon et Val-de-Reuil.

Défi n°3 : Associer les citoyens en mobilisant des formats moins institutionnels, plus ludiques où les informations sont davantage accessibles par tous

Orientations prioritaires :

- Communiquer et informer de manière plus visuelle et avec un langage accessible
- Associer les citoyens de manière innovante aux projets structurants dans leurs quartiers
- Expérimenter de nouveaux formats via les réseaux sociaux ou les cinq sens

Défi n°4 : Etablir un état des lieux et lutter contre le non-recours dans l'accès aux droits en améliorant les connaissances des professionnels en contact avec les habitants des quartiers

Orientations prioritaires :

- Former davantage les agents d'accueil et de proximité sur l'accès au droit et les dispositifs existants
- Réaliser un diagnostic sur le non-recours aux droits dans les quartiers

Défi n°5 : Mettre en place un fonctionnement en réseau des acteurs intervenant dans les quartiers

Orientations prioritaires :

- Etendre et améliorer des dispositifs telle que la GUSP
- Maintenir les liens forts entre les agents de proximité et les professionnels sociaux
- Expérimenter une nouvelle gouvernance par thématique pour plus de transversalité

Focus action – Animation vie sociale et participation citoyenne (Caf)

Appui sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale pour développer des projets qui contribuent à l'inclusion sociale, au renforcement des liens sociaux et à la participation des habitants. La Caf apporte un soutien méthodologique, une expertise et un accompagnement dans l'élaboration des projets, avec une mobilisation de fonds nationaux et locaux.

Acteurs impliqués et mobilisation du droit commun

Pilotage :

- Agglo Seine Eure
- Communes
- Etat

Partenaires :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| • Bailleurs sociaux | • Centres sociaux |
| • Département | • France Services |
| • Associations | • PIMMS |
| • CAF | • Maison du Droit |
| • Espaces de vie sociale | • Conseillers numériques |

Principaux indicateurs d'évaluation :

- ✓ Nombre d'habitants/d'écoles/quartiers impliqués
- ✓ Augmentation de la vitesse de réalisation d'une procédure administrative/juridique
- ✓ Augmentation des sollicitations de droit commun
- ✓ Degré de satisfaction des habitants

Partenaires signataires	Domaines de compétences	Cadres existants	Dispositifs
Etat	Accès au droit, inclusion numérique, Maison de la Justice, Défenseur des droits	France Services	
Département	Médiation et insertion numérique, protection de l'enfance, soutien à la parentalité		Mona Lisa / PMI
Agglomération	Insertion numérique	PESL	AAP / CPO
Communes	Insertion citoyenne, animation de la vie sociale, accès aux droits, accès aux services publics et droits sociaux		
Bailleurs sociaux	Concertation, actions de sensibilisation locataires	NPNRU / TFPB	
CAF	Soutien à la parentalité, insertion, soutien aux structures périscolaires et centres sociaux	CTG	PSO
CDAD	Accès aux droits	Point justice	
MDPH	Santé, inclusion personnes en situation de handicap		

DECLINAISONS PAR QUARTIER

Louviers

Cœur historique de l'agglomération Seine Eure, Louviers compte 19 022 habitants en 2023 et entend franchir le seuil de 20 000 habitants ces prochaines années grâce à sa politique d'attractivité et ses infrastructures existantes. La commune est irriguée par de nombreux axes de communication, à l'image du Bus à haut-niveau de service (BHNS) achevé en 2023 qui contribue à la mixité urbaine en desservant de façon efficace l'axe Nord-Sud, traverse le territoire et autour duquel s'organisent le réseau de transport en commun de l'Agglo, des solutions de mobilité douce, les principales zones d'activités (qui concentrent plus de 10 000 emplois) et de nombreux points d'intérêt stratégiques du territoire. Pour aller plus loin dans son offre de mobilités, la ville sera bientôt reliée à la ville de Rouen grâce à la réouverture de la ligne de train prévue pour 2030/2032.

Louviers compte également sur son territoire de nombreux équipements qui rayonnent bien delà de ville, participent à son attractivité et facilitent l'accès de ses habitants à de nombreux équipements du quotidien : l'hôpital, le centre aquatique Caseo, la patinoire Glacéo, l'hôtel d'agglomération, la gendarmerie, le Hub, la Scène 5, le musée, etc.

Nonobstant les nombreux atouts qui font sa richesse, la ville compte plusieurs quartiers marqués par des inégalités territoriales attestées depuis longtemps, notamment en matière de pauvreté des ménages qui y vivent. Deux quartiers sont ainsi concernés :

- Les Acacias, la Londe, les Oiseaux, Salengro-Maupassant. Les trois premiers quartiers, construits dans les années 1960, sont en géographie prioritaire depuis 2007. Le quartier Salengro-Maupassant a été construit dans les années 1950 et n'a intégré la géographie prioritaire qu'en 2024 ;
- Le quartier de Maison Rouge, construit au début des années 1970, est rentré en géographie prioritaire en 1996.

La réussite éducative

La réussite éducative représente un enjeu majeur de politique publique. Elle se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant de son plus jeune âge à son entrée dans la vie adulte. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et veille dans le même temps à l'épanouissement personnel et à la qualité de la relation aux autres.

Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune, et vise à lui donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. Le « Projet éducatif de territoire » formalise une démarche partenariale permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatif.

L'existence de deux quartiers d'éducation prioritaire permet le déploiement de dispositifs spécifiques en matière de réussite éducative, notamment dans le cadre du contrat de ville.

Le Programme de réussite éducative (PRE) propose un soutien individualisé à des élèves en difficulté, scolarisés dans le réseau d'éducation prioritaire. Les vacances apprenantes, mises en place à la sortie du premier confinement en 2020, visent à assurer la consolidation des apprentissages et entend contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. Les vacances apprenantes reposent sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte aux séjours en colonies de vacances.

La sécurité et prévention de la délinquance

La politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne. Elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice. À Louviers, cette politique publique s'appuie sur une stratégie municipale formalisée dans un document adopté dès 2015 par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La mise en œuvre de cette stratégie a donné un cadre et des moyens à l'action locale qui sous-tendent la baisse de la délinquance observée ces dernières années.

En parallèle de cette politique globale, des moyens spécifiques sont attribués aux quartiers prioritaires. L'équipe de la prévention spécialisée, portée par l'IFEP, est déployée sur ces territoires. Elle assure une veille sociale pour prévenir des risques et s'appuie sur des actions éducatives en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés. Une attention particulière est portée aux mineurs.

La vidéoprotection déployée sur l'ensemble des quartiers prioritaires contribue également à la tranquillité publique. Initialement déployé dans le quartier de Maison Rouge, puis aux Acacias, le dispositif a été étendu au quartier Maupassant. Une partie du parc de caméras est la propriété de bailleurs sociaux qui les ont installées au sein de leurs résidences. Un conventionnement entre le Logement familial de l'Eure dans le quartier de La Londe et la Ville de Louviers a permis de relier au Centre de supervision urbain de la police municipale (et par extension au commissariat de police) les images de ces 35 caméras, assurant un maillage complémentaire dans ce quartier.

Le logement et cadre de vie

La question de l'habitat soulève des enjeux majeurs pour le développement d'une ville, qui concernent tout à la fois des problématiques sociales et sociétales, urbaines, environnementales, sécuritaires, patrimoniales.

L'habitat lovérien se caractérise par une augmentation de 4 % ces cinq dernières années et une part de logements sociaux en augmentation de 5,7 % entre 2014 et 2020. Ils représentaient 41,5 % des résidences principales au 1er janvier 2020, soit un taux très supérieur à la moyenne nationale.

Ce parc de logement social, principalement concentré sur les quartiers prioritaires, a bénéficié de programmes de rénovation urbaine sur Maison Rouge et aujourd'hui sur Acacias, la Londe et Les Oiseaux. Le premier programme de rénovation urbaine, qui a bénéficié au quartier de Maison Rouge, a été centré autour de la rénovation des logements. Pour le programme de rénovation urbaine - en cours - dans le quartier des Acacias-La Londe-Les Oiseaux, la Ville de Louviers et ses partenaires ont souhaité prêter une attention forte aux équipements du quotidien. Le quartier bénéficiera ainsi d'une nouvelle crèche, d'une nouvelle école, d'aménagements publics qualitatifs et d'une Fabrique des solutions innovante réunissant le centre social Pastel, le CCAS, la Caisse d'allocations familiales ainsi que l'Unité territoriale d'action sociale du Département, facilitant leur accès et favorisant la transversalité entre ces services.

En complément, de ces travaux de rénovation urbaine, une démarche Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) a été mise en place pour pérenniser les investissements et mobiliser les habitants.

La mixité dans tous ses aspects

La mixité est un pilier fondamental de l'inclusion. La Ville de Louviers considère ainsi la mixité des publics comme devant irriguer tous les dispositifs et les actions qu'elle porte.

Cet objectif de mixité ne se cantonne pas aux stricts secteurs du logement ou de l'action des centres sociaux. Ainsi la ville développe-t-elle des actions dans le secteur culturel, permettant notamment de

contribuer à ce même objectif. Au musée, la Galerie des petits à l'occasion de laquelle les œuvres sont exposées à hauteur d'enfants, permet de brasser les publics en impliquant l'ensemble des écoles. Ce sont ainsi des familles habituellement éloignées de ce lieu culturel qui bénéficient d'un cadre favorable à sa découverte.

Cette mixité doit également irriguer le champ de l'engagement et de la participation citoyenne. À travers l'Académie citoyenne, permettant chaque année à de jeunes majeurs issus de l'ensemble des quartiers de Louviers de bénéficier d'une semaine d'immersion en Normandie et d'une semaine dans un pays européen à la rencontre d'acteurs des domaines économiques, institutionnels, associatifs et culturels, la Ville offre à de jeunes majeurs venus d'horizons éloignés une première approche de la citoyenneté.

Le sport est lui aussi un puissant vecteur de rassemblement et de cohésion sociale. En créant aux côtés des clubs sportifs la Nuit des sports, la Ville offre deux fois par an la possibilité pour chaque habitant de découvrir toute la diversité de l'offre proposée à Louviers.

En matière de logement, au 1er janvier 2020, la Ville compte 41,5 % de logements sociaux parmi les résidences principales. Dans le quartier de Maison Rouge comme dans celui des Acacias-La Londe-Les Oiseaux, le logement locatif social compose l'essentiel de l'offre de logements. Cependant, d'importants programmes d'habitat privé voient le jour à proximité immédiate de ces quartiers, avec la construction d'un front bâti le long de Seine-Eure avenue et l'aménagement de la côte de la Justice, visant là encore à favoriser la mixité dans et autour de ces quartiers.

Le "aller vers"

La Ville de Louviers a fait du « sur-mesure » une marque de fabrique et un gage d'une réponse adaptée aux besoins des habitants. Elle est la clé d'une participation à la vie collective des publics qui s'en sentent souvent très éloignés. L'échelle communale permet de faire émerger des initiatives et des actions ciblées en direction des habitants que les dispositifs classiques peinent à toucher.

Le cœur du « aller-vers » réside dans sa capacité à adapter l'accompagnement social à chaque individu, en préférant la reconnaissance de la diversité des besoins, des âges et des parcours de vie aux dispositifs génériques. Cela comprend l'accompagnement individualisé des plus fragiles en matière d'accès au droit, la facilitation de l'accès aux services publics (centres sociaux, espaces France services, conseillers numériques) ou encore la participation à la vie de la cité (animations de proximité, Fête des familles, etc.).

Ce sur-mesure se retrouve notamment dans la création d'une Régie de quartiers. La Ville de Louviers souhaite à travers cette Régie de quartiers permettre à la fois à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un parcours d'insertion individualisé, tout en participant activement à la vie de leur quartier.

Le « aller-vers » permet également de mobiliser ou remobiliser des publics désintéressés par la vie de leur quartier ou de leur territoire. Ainsi, pour mieux appréhender et prendre en compte les difficultés rencontrées dans ces quartiers par les plus jeunes, la Ville de Louviers multiplie les dispositifs en faveur des mineurs et/ou des jeunes adultes. Ils visent à mieux les connaître, à travers l'initiative des « Pizz'ados » (un moment d'échange direct entre les jeunes et les élus et services de la Ville) et les accompagner dans la découverte de leur citoyenneté, comme avec l'Académie citoyenne ou le Dîner citoyen. L'intégration des spécificités liées aux mineurs dans la stratégie de prévention de la délinquance par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) permet également de créer des réponses sur-mesure à des jeunes dans un contexte en forte évolution (harcèlement, violences urbaines, risques liés au numérique, etc.).

La participation des habitants

À Louviers, la participation citoyenne s'exerce au quotidien et est encouragée par plusieurs initiatives. Expérimentée à partir de 2021, la plateforme collaborative jaimelouviers.fr renforce les liens de solidarité entre les habitants avec à la fois un volet numérique et l'animation physique des liens entre habitants dans l'ensemble des quartiers. Cette plateforme est construite autour de 3 axes : l'entraide entre habitants, la participation à la vie de la cité et la concertation.

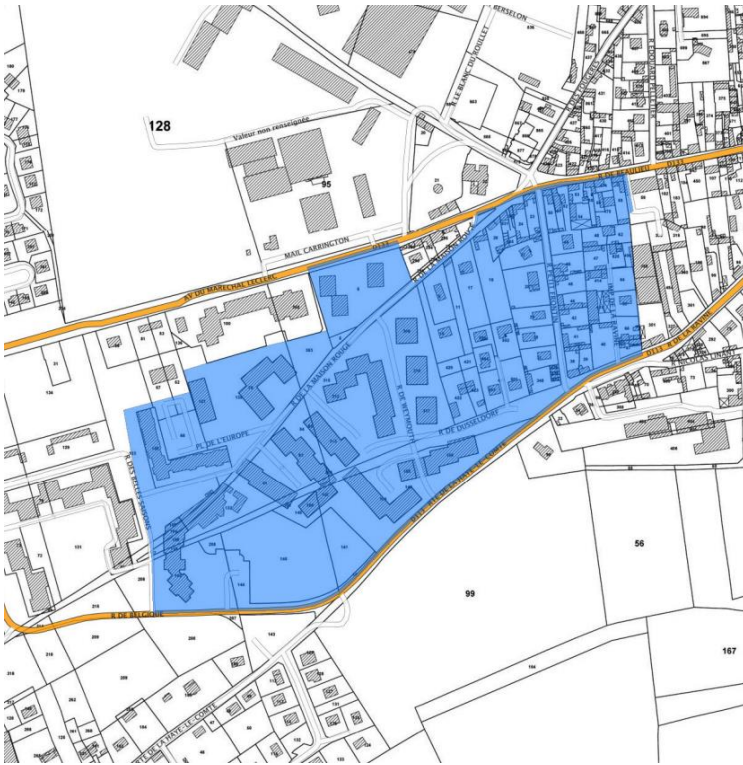
Les services de la ville portent également cette mission au travers de leurs activités, avec la mise en œuvre des dispositifs complémentaires : chantiers participatifs, ateliers participatifs, consultations, réunions publiques, etc.

Sur les quartiers prioritaires, les services sont organisés pour recueillir la parole des habitants. C'est ainsi qu'a été mis en place, dans le cadre réglementaire imposé, un conseil citoyen, qui s'est finalement avéré peu représentatif et peu autonome. En parallèle, les actions des centres sociaux proposent toute l'année des animations en pied d'immeubles pour aller à la rencontre des habitants, recueillir leurs besoins et promouvoir les actions.

En complément de ces temps de concertation qui se déroulent toute l'année, un questionnaire spécifique a été proposé du 12 juillet au 25 septembre 2023 pour connaître les besoins des habitants en amont de la construction de cette nouvelle génération de contrats de ville.

Ce questionnaire a été proposé au moment des actions estivales menées par les structures d'animation de la vie sociale, lors de maraudes, sur la plateforme jaimelouviers.fr et dans les structures de proximité. Ce sont ainsi 414 personnes qui ont répondu (dont 70 % d'habitants des QPV). Ces conclusions ont permis de construire les projets de quartiers autour de priorités partagées.

Louviers : Maison Rouge



Présentation du quartier

Le quartier a bénéficié d'un programme de rénovation urbaine qui s'est achevé en 2016. Il dispose aujourd'hui de plusieurs équipements structurants : la maison des sports et des associations, une gendarmerie, des commerces de proximité qui participent au désenclavement de ce quartier. Il s'opère à proximité immédiate du quartier un plan de rénovation plus large avec le programme de construction neuves diversifiées de la ZAC de la Justice. A terme, ce sont environ 300 nouveaux habitants qui sont attendus.

L'enjeu aujourd'hui est de pérenniser ces investissements et de poursuivre l'accompagnement des habitants pour une bonne appropriation des règles de fonctionnement.



Population :

- ❖ 1269 habitants (2018), dont 21,6% de 0-14 ans
- ❖ Familles monoparentales : 30,6%
- ❖ Part des ménages fiscaux imposés (2020) : 19,9%

Revenus/chômage :

- ❖ Taux de pauvreté (2020) : 63%
- ❖ Revenu médian annuel (2018) : 9 430 euros
- ❖ Taux de chômage : 34,2%

Education :

- ❖ Ecole élémentaire Jacques Prévert, indice de position sociale : 74,6 (RS 21-22)
- ❖ 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 34,1%
- ❖ Population sans diplôme : 55,9%

Cadre de vie :

- ❖ 700 logements sociaux, patrimoine de Mon Logement 27
- ❖ 58,7% des ménages disposent d'une voiture ou plus
- ❖ 89% des ménages sont locataires

Les 5 priorités pour 2024-2030 dans le quartier Maison Rouge

Cadre vie

Priorité n° 1 : Améliorer la gestion des espaces extérieures et des parties communes, de manières transversales entre les différents programmes et dispositifs liés à l'habitat (PLH, NPNRU, GUSP, TFPB...)

Orientation prioritaire : S'appuyer sur les dispositifs existants et faire plus en transversalité

Priorité n°2 : Garantir la tranquillité publique dans les quartiers et mettre en place des actions collectives pour favoriser le vivre ensemble

Orientation prioritaire : Coordonner des activités transversales entre tranquillité publique, emploi et éducation

Qualité de vie

Priorité n°1 : Garantir une meilleure prise en charge des spécificités liées aux handicaps et à la santé mentale

Orientation prioritaire : Sensibiliser les professionnels en lien avec ces publics fragilisés

Insertion

Priorité 1 : Multiplier les actions favorisant la mobilité sociale et professionnelle

Orientation prioritaire : Soutenir et visibiliser les associations qui proposent déjà des solutions de mobilité

Pouvoir d'agir

Priorité n°1 : Associer les citoyens en mobilisant des formats moins institutionnels plus ludiques

Orientation prioritaire : Associer les citoyens de manière innovante aux projets structurants dans leur quartier



Les acteurs et les lieux ressources

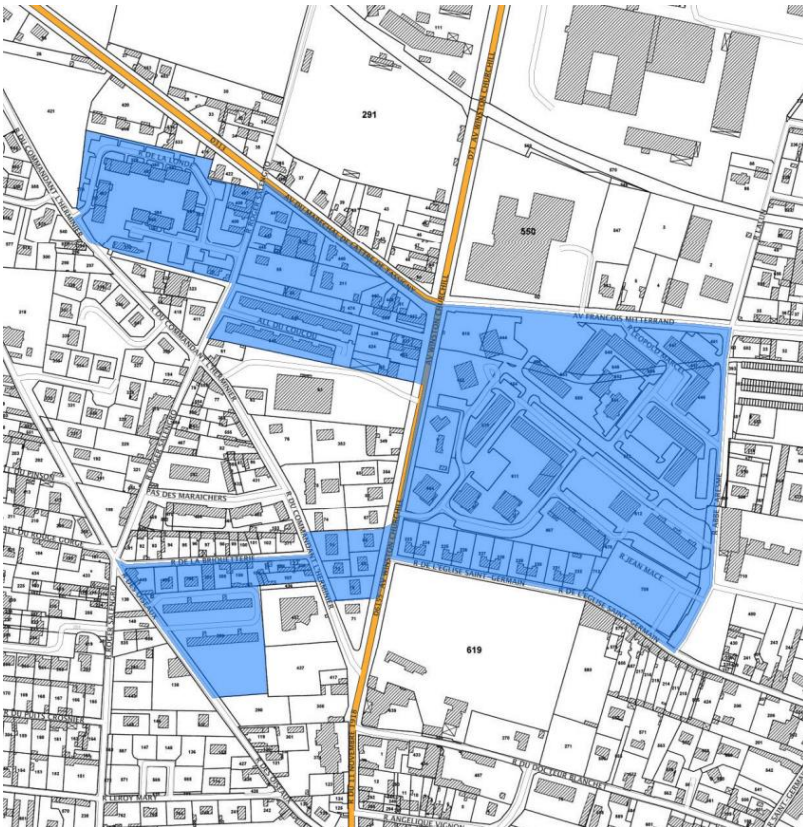
Acteurs ressources : Education Nationale ; Etat ; Partenaires associatifs ; IMP HOBIA ; Bailleurs sociaux ; CAF ; Mission locale ; Conseil Départemental

Lieux ressources : équipements municipaux, centre social

Les moyens mobilisés

- Education spécialisé IFEP, animateur de proximité, police municipale, équipe du centre social
- Vidéo protection

Louviers : Les Acacias – La Londe – Les oiseaux - Salengro



Présentation du quartier

Depuis janvier 2020, le quartier Acacias-la Londe-les Oiseaux bénéficie d'un projet de renouvellement urbain lequel fixe 4 objectifs :

- Démolir pour ouvrir le quartier et créer de nouveaux espaces et liaisons
- Améliorer et renforcer l'offre d'équipements publics de proximité
- Aménager l'espace public et améliorer le caractère résidentiel du quartier
- Améliorer l'habitat et diversifier l'offre de logements

Les 1eres transformations s'opèrent avec notamment l'aménagement de l'avenue Seine Eure qui propose un BHNS et qui constitue une véritable restructuration urbaine et une opportunité de développement urbain. L'ouverture d'équipements d'envergure (hub et filature) et d'entreprises constitue également un pôle d'attractivité pour le quartier.

L'enjeu sera l'intégration du nouveau quartier Salengro et l'accompagnement et la sensibilisation des habitants aux nouveaux usages et fonctionnement du quartier.

Population :

- ❖ 1491 habitants (2018) dont 26,3% de 0-14 ans
- ❖ 35,7% de familles monoparentales

Revenus/chômage :

- ❖ Part des ménages fiscaux imposés (2020) : 31%
- ❖ Taux de pauvreté (2020) : 50%
- ❖ Taux de chômage : 37,4%

Education :

- ❖ 16-25 ans non scolarisés et sans emplois : 44,7%
- ❖ Population sans diplôme : 55,3%

Cadre de vie :

- ❖ Mon Logement 27 : 448 logements (Acacias) et 129 logements (Salengro)
- ❖ Logement Familial de l'Eure : 84 logements (La Londe)
- ❖ 80 logements en parc privé à Salengro
- ❖ 65,5% des ménages disposent d'une voiture ou plus
- ❖ 94,7% des ménages sont locataires
- ❖ 10,1% de logements vacants



Les 5 priorités pour 2024-2030 dans le quartier Les Acacias – Les Oiseaux – La Londe – Salengro Maupassant

Cadre vie

Priorité n° 1 : Améliorer la gestion des espaces extérieurs et des parties communes, de manières transversales entre les différents programmes et dispositifs liés à l'habitat (PLH, NPNRU, GUSP, TFPB...)

Orientation prioritaire : S'appuyer sur les dispositifs existants et faire plus en transversalité

Priorité n°2 : Garantir la tranquillité publique dans les quartiers et mettre en place des actions collectives pour favoriser le vivre ensemble

Orientation prioritaire : Coordonner des activités transversales entre tranquillité publique, emploi et éducation

Qualité de vie

Priorité n°1 : Garantir une meilleure prise en charge des spécificités liées aux handicaps et à la santé mentale

Orientation prioritaire : Sensibiliser les professionnels en lien avec ces publics fragilisés

Insertion

Priorité n°1 : Multiplier les actions favorisant la mobilité sociale et professionnelle

Orientation prioritaire : Multiplier les actions en faveur de la mobilité des différents publics

Maupassant Salengro : Développer les actions d'aller vers en matière d'insertion

Pouvoir d'agir

Priorité n°1 : Associer les citoyens en mobilisant des formats moins institutionnels plus ludiques

Orientation prioritaire : Associer les citoyens de manière innovante aux projets



Les acteurs et les lieux ressources

Acteurs ressources : Education Nationale ; Etat ; Partenaires associatifs ; IMP HOBIA ; Bailleurs sociaux ; CAF ; Mission locale ; Conseil Départemental

Lieux ressources : équipements municipaux, centre social

Les moyens mobilisés

- Education spécialisé IFEP, animateur de proximité, police municipale, équipe du centre social
- Vidéo protection

Val-de-Reuil

Val-de-Reuil est la dernière ville française créée ex nihilo. Située au 4ème rang des communes de l'Eure d'un point de vue démographique (environ 13 000 habitants), la Ville est devenue par son rayonnement économique, culturel et sportif, l'un des principaux moteurs du département.

Très bien desservie par les axes routiers (A13, A154, D6015) et ferroviaires (gare d'agglomération située sur la ligne Paris-Rouen-Le havre), les parc d'activité de la Ville ont connu un réel essor au cours des 20 dernières années (+ 430 000m² de locaux d'activités, 12 000 emplois qualifiés en 2022 contre 5 900 en 2000) autour de 3 pôles industriels clairement identifiés : Santé/cosmétique (SANOFI, APTAR, FAREVA, KENVUE...), Numérique (datas-centres ORANGE et EDF, Altitude Infrastructure...) et Défense (Direction Général de l'Armement).

La municipalité a fait le choix de conserver la gestion de l'ensemble des compétences territoriales qu'elle avait la capacité juridique d'exercer (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport...) maillant le territoire de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles

Recensement des dispositifs

Au-delà de la programmation du Contrat de Ville, la Commune a obtenu, avec le concours des services de l'État, son intégration dans plusieurs dispositifs.

Ainsi, elle bénéficie de la « Cité Éducative », dans laquelle a été intégrée depuis 2023 le Programme de Réussite Éducative (PRE), et de la démarche « Cité de l'Emploi » copilotées notamment avec l'État.

Hormis ces dispositifs d'expérimentation dont la pérennité (en contractualisation et en niveau de crédits) demeure incertaine, la Commune émerge au dispositif d'exonération de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) et bénéficie de plusieurs adultes-relais.

Il est à noter que la Ville peut également prétendre aux appels à projet « Dotation Politique de la Ville ». Ces financements incertains ont été réorienté depuis 2022 sur un accompagnement quasi exclusif des projets d'investissement.

En complément et en synergie avec les actions développées dans le cadre de la politique de la Ville, la Ville dispose notamment :

- D'une Convention Territoriale Globale (2024-2025) ;
- D'une maison « France Services » ;
- Une cyberbase dans laquelle exerce des conseillers du numérique ;
- Une demande de labellisation Maison Santé Ville est en cours.

Co-construction des projets

Concertation citoyenne

Une concertation citoyenne a été organisée durant la période estivale. Ces résultats sont à prendre avec prudence en raison de la faible représentativité du public de QPV touché (231 répondants avec une part d'habitants de logements individuels et propriétaires sur-représentée). Le choix de la thématique était « imposé » (transition écologique, tranquillité et citoyenneté, emploi, émancipation, accès aux droits) selon un mode aléatoire puis le questionné avait la possibilité de choisir son thème pour un questionnaire complémentaire.

Les habitants interrogés ont émis le souhait que les actions suivantes soient privilégiées :

- Tranquillité et citoyenneté : Encourager les engagements des habitants dans l'animation de leur quartier via des dispositifs comme le Fonds de Participation des Habitants ; Poursuivre et intensifier le travail des médiateurs et de la GUSP ;
- Accès aux droits : Lutter contre l'illettrisme et le manque de maîtrise de la langue française ; Faire connaître le guichet France Services ; Encourager l'installation de médecins généralistes ; Proposer un accompagnement des personnes handicapées ou isolées ;
- Emploi : Faire connaître l'offre existante ;
- Émancipation : Poursuivre le travail réalisé et tenter de varier les publics cibles
- Transitions : Favoriser l'achat de vélos ; Accompagner la transition vers une alimentation locale et durable

Consultation des bailleurs

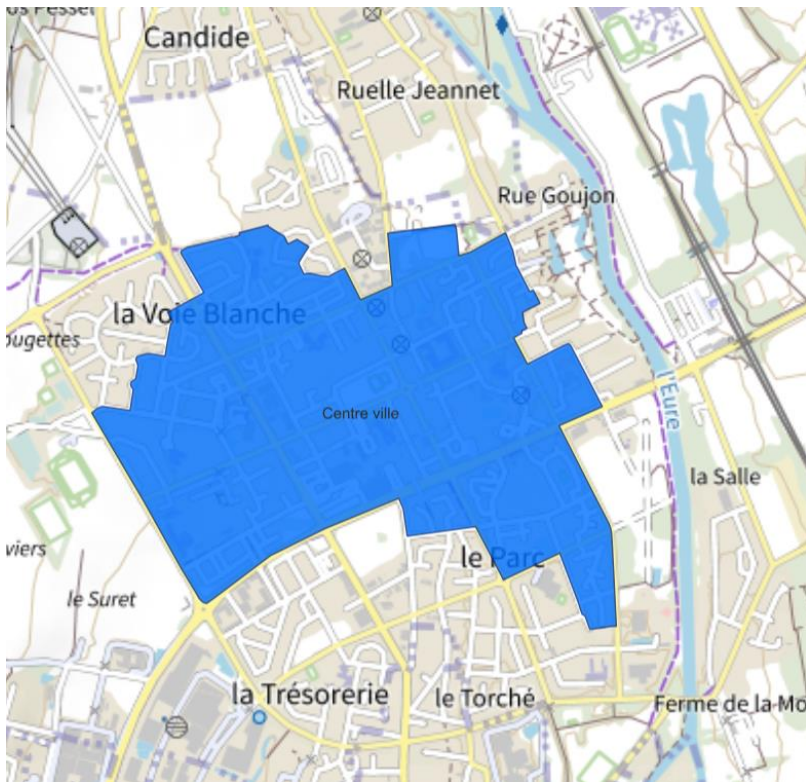
Aux termes d'échanges et de réunions avec les représentants des bailleurs sociaux présents sur la Ville, il est ressorti le besoin d'action suivant :

- Formations sur les violences intra-familiales ;
- Continuer la collaboration pour les campagnes de dératisation ;
- Accentuer l'accompagnement des seniors ;
- Tendre vers une mutualisation de la gestion des encombrants ;
- S'appuyer sur la médiation et participer à la végétalisation des espaces.

Consultation des élus

Une réunion des élus municipaux a permis de présenter le cadre réglementaire du nouveau Contrat de Ville. A partir des éléments de cadrage, du résultat de la concertation, des besoins apparus lors des échanges avec les bailleurs et des propositions remontés par les services, les élus roivalois se sont entendus sur un document fixant, à partir des 4 orientations thématiques définies lors du COPIL « Contrat de Ville » du 07 novembre 2023, 20 axes prioritaires (déclinés en 34 actions).

Val de Reuil : Centre-Ville



Présentation du quartier

La Commune compte un QPV. Celui-ci accueille plus de 7.000 habitants (données non encore actualisées), soit plus de 50% de la population. Ce QPV, étendu par décret du 28 décembre 2023, a la particularité de constituer le centre de la ville.

Autour de ce centre-ville où se concentre l'essentiel des logements collectifs, les quartiers résidentiels périphériques accueillent des roivalois en maison individuelle.

Engagée dans son 3ème plan de rénovation urbaine, la ville au travers d'un NPNRU d'intérêt national poursuit son engagement visant à davantage de mixité urbaine, sociale et scolaire.

Population :

- ❖ 32.3% de familles monoparentales
- ❖ 46.4% de la population du QPV à moins de 25 ans
- ❖ La part des 60-74 ans tend à augmenter (5% en 2009, + 10% en 2020 données CAF)

Revenus :

- ❖ Part des ménages imposés : 29,2% en QPV contre 40,7% pour la commune et 59,2% pour l'EPCI

Education :

- ❖ 23,4% des élèves vont en 1^{ère} générale contre 47,5% pour l'EPCI

Emploi/insertion :

- ❖ Taux d'emploi des 15-64 ans du QPV : 49,2% contre 64.1% dans l'EPCI

Cadre de vie :

- ❖ Part des logements sociaux en QPV : 82,6%

(Données SIG 2023 et CAF)



Les acteurs et les lieux ressources

Structures de la petite enfance :

- Crèche collective Le Pivolle (60 berceaux),
- Crèche multi-accueil Les Noés avec son unité diététique infantile-cuisine (30 berceaux),
- Crèche familiale La Ribambelle (30 berceaux),
- Crèche interentreprise « Casibulle » gérée par l'agglomération Seine-Eure
- La Maison de l'enfance Le Wagon avec le Relais Petite enfance et le Lieu d'accueil enfants parents La Parent'aise

Equipements sportifs :

- 1 halle d'athlétisme,
- 2 terrains de foot dont 1 synthétique,
- 4 espaces ludiques et sportifs,
- 1 complexe gymnique,
- 1 complexe tennis squash,
- 1 complexe sportif (1 dojo, 1 salle de basket, 1 salle de combat)
- 2 gymnases,
- 1 dojo,
- 1 piscine.

Equipements culturels :

- 1 conservatoire de musique et de danse (plus de 600 élèves),
- 1 médiathèque,
- 1 cinéma qui compte deux salles,
- 1 théâtre de l'Arsenal d'une capacité de près de 600 places assises
- 1 maison de la poésie, la Factorie
- 1 dancing accueillant de façon permanente la compagnie nationale « beau geste »

Autres établissements destinés aux jeunes :

- Le CFAie accueille chaque année 1.700 apprentis et stagiaires formés du CAP au Bac Pro
- Le Centre EPIDE possède une capacité d'accueil de 200 jeunes volontaires
- Un foyer des jeunes travailleurs (portage communal) accueille plus de 30 jeunes en situation précaire.



Établissements scolaires :

- 7 Groupes scolaires (GS) :
- 3 GS classés en REP+ : école primaire Jean Moulin, école primaire Les Cerfs-volants, école maternelle et élémentaire Coluche
- 3 GS classés en REP : école primaire Les Dominos, écoles maternelle et élémentaire Le Pivollet, école maternelle et élémentaire Louise Michel
- 1 GS hors REP : école maternelle et élémentaire Léon Blum
- 850 collégiens rolivalois sont répartis dans les 3 collèges de secteur : Alphonse Allais (avec SEGPA) situé à Val-de-Reuil, classé en REP+, Michel de Montaigne au Vaudreuil et Hyacinthe Langlois à Pont de l'Arche (depuis la fermeture du collège Pierre Mendès-France en 2018)
- 300 rolivalois sont admis chaque année au lycée Marc Bloch

Les enjeux pour 2024-2030 dans le quartier Centre-Ville

Cadre vie

- Adaptation au changement climatique
- Propreté et gestion de l'espace public
- Prise en compte du vieillissement de la population
- Promotion d'un urbanisme favorable à la santé
- Veille à la cohérence entre besoins et offres en matière de logement
- Accessibilité et voirie

Qualité de vie

- Améliorer l'accès à l'offre de soin et le suivi médical
- Pour une alimentation de qualité ;
- Promouvoir le lien « Sport-Santé » ;
- Pour une politique éducative globale (sur tous les temps et sur tous les âges) ;
- Promotion du « bien vivre ensemble »

Insertion

- Insertion professionnelle des plus jeunes ;
- Accès à l'emploi pour tous ;
- Lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et l'illectronisme
- Mobilité
- Mentorat

Pouvoir d'agir

- Développement de l'accompagnement aux associations ;
- Améliorer et promouvoir l'accès au droit ;
- Impulsion d'une nouvelle dynamique aux dispositifs de concertation et consultation citoyenne
- Mixité sociale

Gaillon

Suite au dépôt, à l'été 2023, du dossier argumentaire auprès du Préfet de l'Eure pour obtenir le classement en géographie prioritaire de certains quartiers de Gaillon, une concertation citoyenne a été lancée en octobre 2023. La concertation visait à connaître le vécu des habitants dans leur quartier, pressenti en QPV. 108 Questionnaires ont été remplis et recueillis en porte à porte chez les habitants sur 791 logements, soit 13.65% de réponses. Les personnes interrogées représentent tous les âges, et toutes les situations familiales. Il faut noter cependant une sous-représentation des jeunes, mais qui vivent habituellement chez leurs parents. Il est à noter également une sous-représentation des Jardins Bas.

Il faut noter que les habitants les plus anciens dans le quartier ont très souvent répondu qu'ils vivaient plutôt bien dans le quartier. A l'inverse les jeunes familles ont plutôt répondu plutôt mal. Même si la réponse était « plutôt bien » (67,6%), les habitants ont évoqué des problématiques sérieuses. Il faut noter que les personnes vivant en pavillon ont toutes répondu « plutôt bien ».

Pour les personnes qui souhaitent rester dans le quartier, un nombre significatif de réponses étaient accompagnées du commentaire : « Je n'ai pas le choix ». De même pour un certain nombre d'habitants précisaient « si les choses changent en mieux ». Pour ceux qui ne souhaitaient pas rester dans le quartier, c'était lié à des problèmes d'inadaptation et d'inaccessibilité du logement pour cause de handicap ou de difficultés de mobilité.

Il faut noter que les habitants « historiques » ont souvent répondu que le quartier a changé depuis qu'ils y vivent (56,5%), en soulignant une dégradation des conditions de vie du quartier. Alors que les habitants « les plus récents » ont eu tendance à répondre « non » en soulignant qu'il n'y a pas eu d'améliorations.

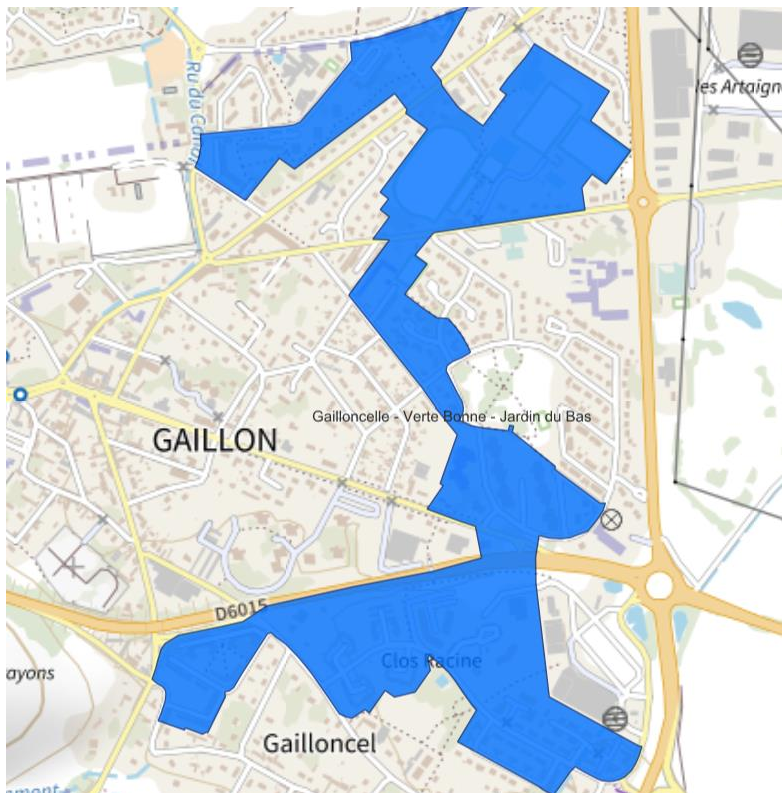
Entre 40 et 50% des habitants interrogés estiment que ces sujets sont à traiter en priorité : état général des immeubles et accessibilité ; sécurité et tranquillité publique ; aménagement et cadre de vie ; gestion des déchets et propreté ; qualité du logement. Les habitants ont très souvent ajouté : les problèmes de voisinage, de groupes de jeunes extérieurs au quartier qui restent dans les parties communes, les dégradations non réparées ou alors dans des délais très, très longs, une absence de réponses de la part du bailleur social majoritaire MonLogement27. Les habitants de la Verte Bonne sont les plus sensibles à ces problématiques. Plusieurs foyers âgés ont précisé que les loyers étaient chers pour des personnes retraitées.

Plus d'1/3 des personnes interrogées ont dénoncées les problématiques de stationnement au pied des immeubles, de garages clandestins.

Près de 17% des habitants estiment l'accès aux animations, à la culture, aux loisirs et au sport sont importants. Il faut noter que l'accès aux structures liées à la petite enfance font référence à des difficultés de trouver un mode de garde. La citoyenneté, la participation des habitants, l'accès aux droits et la mobilité sont aussi des sujets d'intérêt, mais semblent moins prioritaires pour les habitants.

Cette enquête auprès des habitants a permis de cibler des défis et des orientations clés pour l'ensemble des quartiers de Gaillon, afin d'être au plus près des besoins des habitants.

Gaillon : Gailloncel – La Verte Bonne – Jardin de Bas



Présentation du quartier

Suite aux émeutes urbaines que Gaillon a subies, les 29-30 et 31 juin 2023, il a été décidé d'établir un nouveau quartier prioritaire sur la ville de Gaillon, formé par les secteurs de Jardins de Bas, Verte Bonne et Gailloncel. Ces quartiers sont juxtaposés indépendamment les uns des autres. Ils concentrent toutes les fragilités sociales :

- La précarité, le chômage, la pauvreté
- Les familles monoparentales, l'isolement
- Le faible taux de poursuite des études supérieures des plus de 18 ans et le faible niveau de qualification
- La santé mentale et les addictions, le non-recours aux soins, le non-recours aux droits

Le quartier est composé de 3 secteurs concentrant un patrimoine des bailleurs sociaux vieillissant, (années 1970-90), voire pour le secteur de la Verte Bonne, dans un état de délabrement avancé. Les logements n'assurent plus la salubrité et la sécurité indispensables aux locataires. La détresse des résidents est généralisée. Le mal-être est prégnant et s'ajoute à l'insécurité.

Les besoins de ces habitants sont polymorphes, importants et essentiels pour recouvrer la quiétude à laquelle tous ont droit.

Population :

- ❖ 1200 habitants concernés en QPV
- ❖ 40,1% de la population à moins de 29 ans

Revenus :

- ❖ Revenu annuel moyen : 11 837 euros
- ❖ 65% des foyers sont non-imposables
- ❖ Taux de pauvreté : 22% et de 36% pour les familles monoparentales
- ❖ 24,5% d'allocataires, dont 40% à bas revenus

Education :

- ❖ 30% n'ont aucun diplôme
- ❖ Taux de scolarisation des 18-24 ans : 27,5%

Emploi/insertion :

- ❖ Taux de chômage : 14,1% dont 28,2% pour les moins de 24 ans
- ❖ 27,2% des femmes salariées sont à temps partiel

Cadre de vie :

- ❖ 100% des habitants ayant répondu à la concertation citoyenne (2023) considèrent que leur logement doit être rénové
- ❖ 59,1% de locataires, dont 32,7% dans le parc social

Santé :

- ❖ 27,4% des moins de 25 ans ont la CSS
- ❖ 28% des 16-24ans n'ont pas eu de consultation les 24 derniers mois

[Données à l'échelle de la ville]



Les 4 priorités pour 2024-2030

Priorité n° 1 : Un Quartier Plus Vivable => Améliorer et embellir de façon drastique le cadre de vie

- Restaurer, rendre plus digne l'habitat de manière à garantir la satisfaction des besoins de base, aménager les logements pour le bien-être de chacun et l'évolution de ses besoins.
- Embellir, améliorer la gestion des parties extérieures et des parties communes.
- Garantir la sécurité, la tranquillité publique du quartier et agir sur les incivilités

Priorité n°2 : Un Quartier Pour ma Vie => Permettre à chacun, à chaque âge de se projeter et d'être accompagné vers une meilleure qualité de vie

- Accompagner et renforcer l'encadrement éducatif et scolaire des 5-18 ans
- Favoriser l'insertion et la mobilité sociale et professionnelle pour les 16-25 ans en particulier
- Favoriser l'accès au droit :
 - Accompagnement renforcé des personnes fragilisées physiquement ou socialement
 - Lutter contre le non-recours
 - Lutter contre la fracture numérique
- Agir pour la santé :
 - Mentale en particulier et lutter contre les addictions
 - Favoriser l'accès une alimentation de qualité pour tous dès le plus jeune âge
- Utiliser la Culture, le Sport et les Loisirs comme leviers d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Priorité n°3 : Un Quartier Plus Vivant => Un quartier en mouvement pour mieux vivre ensemble

- Créer du service public (Centre Social et Maison France Service...), et des espaces partagés de qualité (parc, lieu de culture...) pour la ville au sein du QPV
- Des habitants incités à sortir du quartier pour mieux profiter de tout ce qu'offre la ville.
- Favoriser les actions culturelles, sportives ou festives qui créent du lien, de la fraternité, de la mixité sociale.

Priorité n°4 : Un Quartier Plus Valorisé => Se regarder avec bienveillance et fierté pour mieux agir

- Susciter, soutenir et appuyer les initiatives et l'engagement citoyen.
- Mettre en avant les talents, les réussites, les parcours pour en faire émerger de nouveaux
- Construire une mémoire collective de ville inclusive

Les acteurs et les lieux ressources :

- Acteurs institutionnels : Services de la Ville, CCAS, Centre Social, Gendarmerie, Corps Enseignant, Agglomération, bailleurs sociaux...
- Acteurs locaux : associations de quartiers, culturelles, de loisirs, caritatives, sportives, insertion...
- Lieux ressources : Hôtel de Ville, Centre Social, Maison de Quartier, Médiathèque, école arts plastiques, conservatoire, écoles, collège, lycée, Maison de santé, centre petite enfance, équipements sportifs, permanences des associations implantées...

Les moyens mobilisés :

- Moyens humains : personnels communaux, Centre Social, bénévoles associatifs...
- Création de postes de chargé de la GUSP et adultes relais...
- Moyens financiers : subventions aux associations de quartiers, culturelles, de loisirs, caritatives, sportives, insertion...



PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION

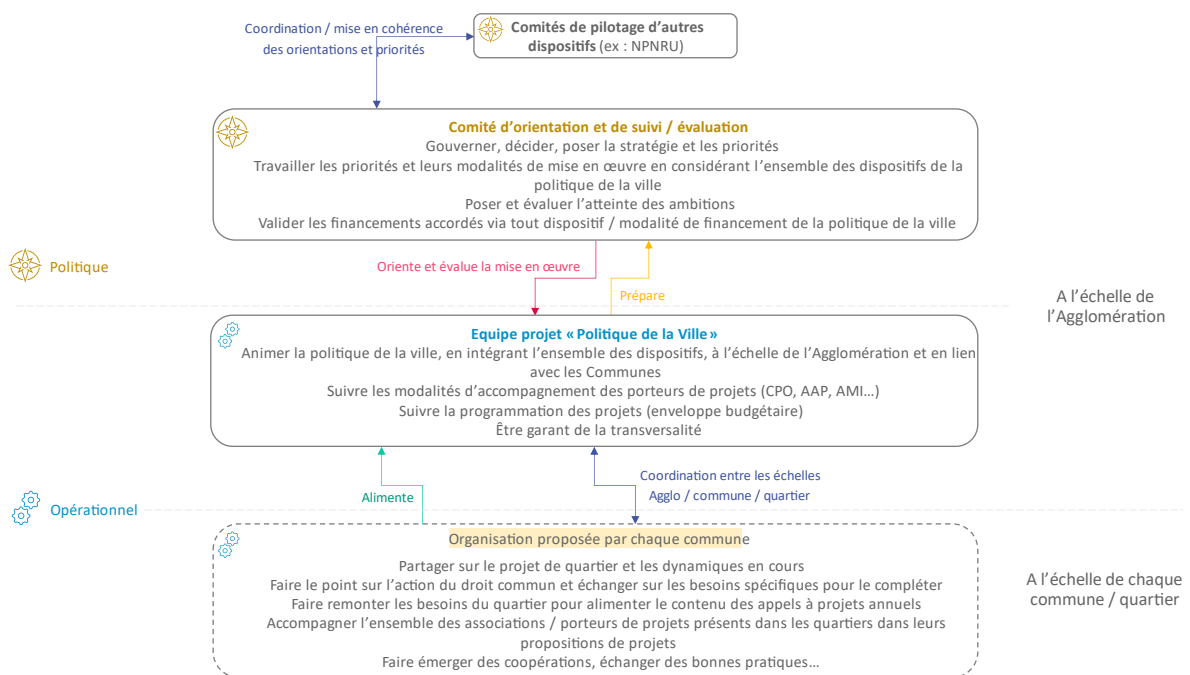
Une gouvernance ouverte et partenariale

La Politique de la Ville est pilotée à l'échelle de l'Agglomération et à celle de chaque quartier. Elle s'appuie sur un mode de faire spécifique et sur la capacité des acteurs de la Politique de la Ville (institutions, partenaires, bailleurs, associations, citoyens) à :

- mobiliser les politiques de "droit commun" pour s'assurer qu'elles bénéficient autant aux habitants des quartiers populaires qu'ailleurs,
- agir en transversalité et expérimenter pour répondre à des besoins spécifiques,
- articuler les échelles quartier, ville et agglomération qui constituent à la fois l'échelle de vie des habitants et les échelles d'intervention des politiques publiques des collectivités.

Cette gouvernance renouvelée pour le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » s'appuie sur trois piliers :

- **Evaluer et piloter** : cet échelon politique permet de gouverner le Contrat de Ville, décider et poser la stratégie, mais aussi d'acter de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.
- **Animer les dispositifs** : à un échelon plus opérationnel, il s'agit de mettre en œuvre, suivre et coordonner les différents dispositifs contribuant à la Politique de la Ville au sein des différents quartiers.
- **Participer** : à un échelon local, afin de faire vivre le contrat, en coopération avec les parties prenantes locales, mais aussi pour innover, expérimenter et proposer des modalités de travail très opérationnelles.



Qui fait quoi ?

Instance politique

Le Comité d'orientation et de suivi / évaluation du contrat Quartiers 2030 :

Il gouverne, décide et pose la stratégie. Il travaille les priorités et leurs modalités de mise en œuvre en considérant l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville. Cette instance peut décider d'explorer collectivement une priorité (regard d'expert, partage d'expérience...) à inscrire dans l'appel à projets de l'année suivante, en adoptant une approche thématique, pour mobiliser au mieux le droit commun concerné. C'est aussi un espace où créer des liens avec le(s) Copil(s) d'autres dispositifs concernés par les thématiques de la politique de la ville (ex : NPNRU dans la revue thématique « cadre de vie », PAT dans « qualité de vie »). Le Comité d'orientation et de suivi valide les financements accordés, en lien avec les autres dispositifs (les conventions pluriannuelles d'objectifs et les appels à projet thématiques annuels). Enfin, c'est l'espace d'évaluation des impacts des actions réalisées, en validant le bilan annuel (points faibles, axes de progrès et bonnes pratiques, niveau d'avancement sur les différentes ambitions) et l'évaluation du contrat de ville (à mi-parcours et en fin d'exercice).



Participants :

- Ensemble des signataires (Etat, élus communautaires et municipaux - VP déléguée PDV et maires - et CODIR des partenaires) du contrat de ville
- Ensemble des partenaires financiers de la politique de la ville (avec possibilité de mobilisation « à la carte » en fonction de la / des thématique(s) prioritaire(s) de l'année)



Format :

- 2 fois par an, pour décider des orientations prioritaires de l'année suivante, puis pour dresser le bilan / évaluation des actions réalisées dans l'année et valider les financements de l'année suivante
- Journée complète : visite de terrain + grand séminaire (4h)

Instance opérationnelle :

Equipe projet « Politique de la ville » :

L'équipe projet anime la Politique de la ville, en intégrant l'ensemble des dispositifs, à l'échelle de l'Agglomération et en lien avec les Communes. Elle est garante de la transversalité de la programmation des projets et de l'enveloppe budgétaire, et cadre les modalités d'accompagnement des porteurs de projets (bilan de la programmation de l'année écoulée pour chaque thématique ; définir une priorité pour la thématique de l'année suivante et cadrer les modalités de mise en œuvre ; définir le contenu des appels à projets). Enfin, l'équipe projet prépare le Comité d'orientation et de suivi / évaluation et l'évaluation du contrat de ville « Quartiers 2030 ».



Participants :

Equipe projet « Politique de la ville » : Délégué du préfet ; Chargée de mission PDV de l'Agglo ; Chefs de projet PDV / GUSP des Communes

Selon les besoins / ordres du jour, possibilité de programmation de temps de travail technique avec la mobilisation : des différents services de l'Agglo ; des VP / Adjoints de l'Agglo et des communes concernés par une / des thématiques ; des référents des dispositifs PDV (PRE, Cité Educative, Cité Emploi, etc.) ; des techniciens de l'ensemble des partenaires concernés par une / des thématiques ; de personnalités qualifiées (Centre de Ressources Politique de la Ville de Normandie, par exemple), pour préparer l'évaluation du contrat de ville « Quartiers 2030 »



Format :

- Travail en transversalité, échanges réguliers
- 1 réunion collective (2h) avant chaque Comité d'orientation et de suivi / évaluation dont l'équipe projet doit préparer le contenu
- Un programme de réunions de travail à la durée variable (3-4h) en fonction du nombre et de la complexité des thématiques à traiter : séquençage de l'ordre du jour et des participants invités (thématique par thématique)

A l'échelle de chaque commune/ quartier :

Les Communes animent le contrat de ville à l'échelle de chaque quartier, en s'appuyant sur les acteurs ressources par quartiers. Chaque ville peut proposer l'organisation qui lui semble la plus adaptée pour répondre aux objectifs suivants :

- Réunir l'ensemble des acteurs concernés par les actions liées à la politique de la ville sur le quartier (a minima équipe politique de la ville de l'Agglo, chefs de projet PDV / GUSP de la commune concernée, référents des dispositifs PDV sur le quartier - PRE, Cité Educative, Cité Emploi, etc.) pour :
 - Echanger sur les projets pour le quartier et les dynamiques en cours (sur toutes les thématiques de la politique de la ville)
 - Faire le point sur l'action du droit commun et échanger sur les besoins spécifiques pour le compléter à inscrire dans le cadre du contrat de ville (via les appels à projets notamment)
- Réunir l'ensemble des associations / porteurs de projets présents dans les quartiers pour :
 - Leur permettre de relayer leurs problématiques et les informer des orientations choisies sur chacune des thématiques de la politique de la ville et les accompagner dans leurs propositions de projets
 - Faire émerger des coopérations, échanger des bonnes pratiques, informer des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt...
- Faire remonter les besoins du quartier pour alimenter le contenu des appels à projets annuels

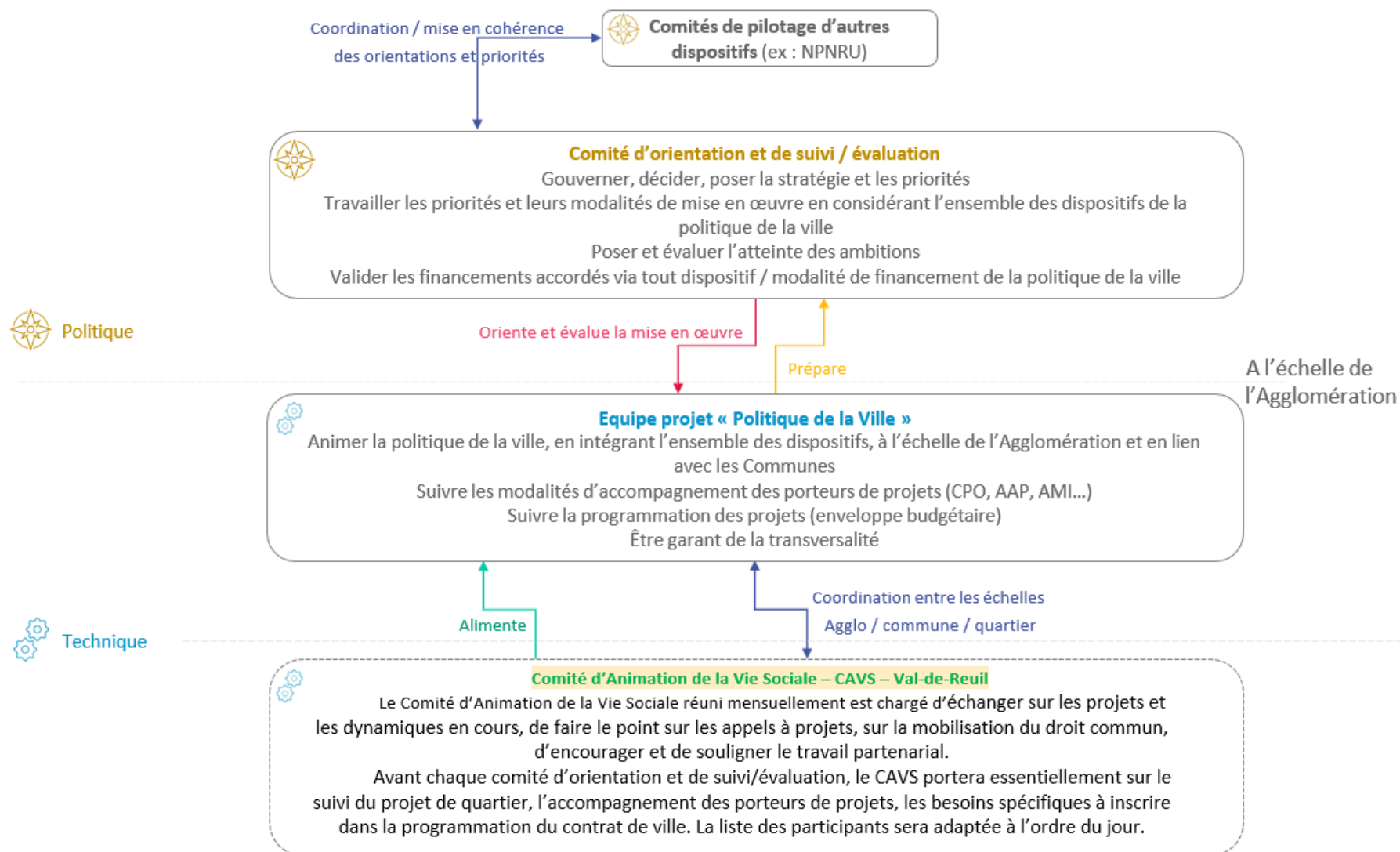
Gouvernance locale à Louviers



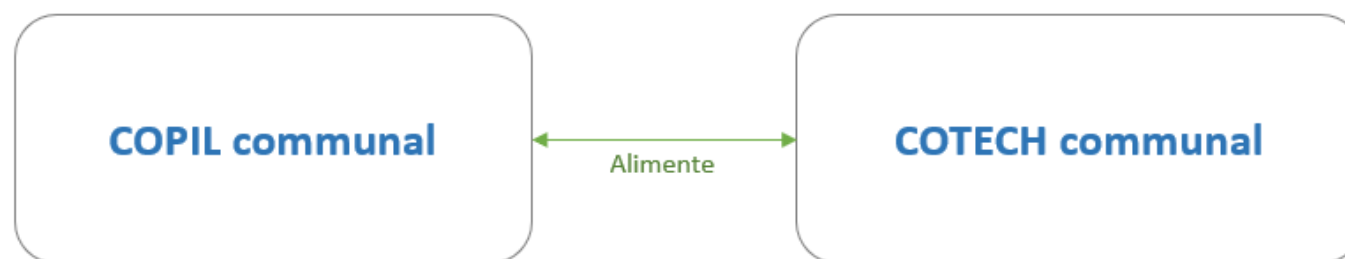
Qui y participe ?	<ul style="list-style-type: none"> • Elus communaux • Tous les partenaires concernés par la thématique et tous les dispositifs politique de la ville et droits communs qui y sont associés • Le directeur du pôle vie éducative et sportive et/ou le directeur de pôle action sociale • Le chargé de coopération CTG
A quoi servent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler les priorités d'une thématique identifiée (santé, éducation, mobilités, incivilités, insertion sociale et professionnelle..) et leurs modalités de mise en œuvre en considérant l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville et du droit commun • Prioriser les remontées des habitants consultés dans le cadre de la GUSP et les réunions « les rencontres de quartiers » et les consultations citoyennes via la plateforme jaimelouviers.fr • Faire le point sur l'action du droit commun et échanger sur les besoins spécifiques
Sous quel format ?	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fois par trimestre en convergence avec les contractualisations municipales engagées

Qui y participe ?	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les associations et partenaires concernés par la thématique identifiée • Chargé de mission développement social et urbain • Chargé de coopération CTG • Chargés de coopération thématique CTG • Services municipaux concernés par la thématique,
A quoi servent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger partager sur les remontées de terrain des associations et des consultations des habitants dans le cadre de la GUSP et les réunions « les rencontres de quartiers » et les consultations citoyennes via la plateforme jaimelouviers.fr • Proposer des actions en phase avec les objectifs définis et les priorités municipales • Encourager les partenariats et faire converger les gouvernances des contractualisations
Sous quel format ?	<ul style="list-style-type: none"> • En préparation des groupes projets thématiques environ 1/trimestre

Gouvernance locale à Val-de-Reuil



Gouvernance locale à Gaillon



Qui y participe ?	<p><u>Acteurs ressources</u> de la Politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élus communaux - le chef de projet PDV / GUSP/CCAS de la commune - l'espace Condorcet - si besoin : le délégué du préfet, la chargée de mission PDV de l'Agglo,
A quoi servent-ils ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partager sur le projet de quartier et les dynamiques en cours (sur toutes les thématiques de la politique de la ville) 2. Faire le point sur l'action du droit commun et échanger sur les besoins spécifiques pour le compléter à inscrire dans le cadre du contrat de ville (via les appels à projets notamment) 3. Faire remonter les besoins du quartier pour alimenter le contenu des appels à projets annuels
Sous quel format ?	<ul style="list-style-type: none"> - tous les 2 mois la 1^{ère} année - 1 fois par trimestre à partir de la 2^{ème} année, (bilan des résultats de l'appel à projets pour l'année en cours) (préparation du contenu de l'appel à projets de l'année suivante)

Qui y participe ?	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Acteurs ressources</u> de la Politique de la ville <u>par quartier</u> (membres du Copil et les services communaux) - Ensemble des <u>associations / porteurs de projets</u> présents dans les quartiers selon la thématique du COTECH
A quoi servent-ils ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser l'action et l'expertise des associations et porteurs de projets et leur permettre de relayer leurs problématiques 2. Proposer des actions en phase avec les objectifs définis par el Copil en fonction des thématiques de la politique de la ville 3. Faire émerger des coopérations, échanger des bonnes pratiques, informer des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt...
Sous quel format ?	<ul style="list-style-type: none"> - la 1^{ère} année, 1 fois par mois, en fonction des thématiques - tous les 2 mois à partir de la 2^{ème} année

EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »

Evaluation en continu

L'objectif de l'évaluation en continu des actions menées dans le cadre de la Politique de la ville et tout au long du contrat est d'adapter les projets en continu, d'amener de la souplesse dans les approches et de valoriser la parole de chacun, partenaires, porteurs de projet et habitants.

Une méthodologie collective et partagée peut-être adoptée entre les communes, les associations et les porteurs de projet au sens large pour systématiser l'évaluation des projets et des actions mises en œuvre. Pendant et après chaque projet, il convient d'avoir un retour sur ces trois axes :

- L'effectivité de l'intervention : l'action prévue a-t-elle été mise en œuvre, comment et avec qui ?
- Les résultats de l'intervention : qui a bénéficié de l'action ?
- Les impacts de l'intervention : quels changements produits par l'action dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?

Afin de mener cette évaluation en continu, l'équipe projet suit au quotidien les actions et démarches mises en œuvre dans les quartiers et définit des moments d'échanges réguliers où les chefs de projet Politique de la Ville et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de chaque commune peuvent faire remonter les réussites, les freins et les adaptations nécessaires. Chaque année, l'équipe projet prépare un bilan annuel (points faibles, axes de progrès et bonnes pratiques, niveau d'avancement sur les différentes ambitions) à valider par le Comité d'orientation et de suivi du contrat.

Deux temps forts : évaluation à mi-parcours (2027) et bilan du Contrat de Ville (2030)

Objectifs :

- Faire un état des lieux sur ce qui a été mis en place, ce qu'il reste à faire
- Donner la parole à toutes les parties prenantes sur les 4 thématiques du CDV et évaluer la participation globale des habitants tout au long du Contrat de Ville
- Prendre conscience de ce qui fonctionne/ce qui ne fonctionne pas et réajuster
- Évaluation des investissements

Ces deux évaluations, plus conséquentes, sont positionnées à mi-parcours du Contrat de Ville (2027) et à la fin, en bilan (2030). Il convient de s'appuyer sur les instances existantes et la gouvernance mise en place par chaque commune au sein des quartiers pour faire remonter des attentes, les doléances, les pistes d'amélioration, mais aussi les réussites et les envies des différentes parties prenantes (porteurs de projet, acteurs associatifs, acteurs institutionnels, habitants) :

- Faire remonter les évaluations par quartier (évolutions des quartiers et situations des habitants) sur chacune des quatre thématiques du contrat « Quartiers 2030 » et prendre compte des retours collectifs qualitatifs des porteurs de projet présents dans les quartiers
 - A Louviers, s'appuyer sur le Comité technique
 - A Val-de-Reuil, s'appuyer sur le Comité d'Animation à la Vie Sociale
 - A Gaillon, s'appuyer sur le Comité technique communal

- Consultation citoyenne en s'appuyant sur les lieux ressources (écoles, commerces, centres sociaux, espaces culturels et sportifs, animations en pied d'immeuble...), organisée par l'équipe projet Politique de la ville et les ateliers des quartiers
- Consultation des partenaires et des signataires du Contrat de Ville afin de mettre en visibilité les actions réalisées et identifier les manques dans la mobilisation des partenaires, sur chacune des quatre thématiques

De façon plus générale, l'équipe projet peut mobiliser des personnes ressources / qualifiées pour concevoir la méthode d'évaluation et les outils nécessaires (Centre de Ressources Politique de la Ville de Normandie : ORS-CREAI Normandie, par exemple), pour préparer l'évaluation du contrat de ville « Quartiers 2030 », à mi-parcours et en bilan.

Les rendus de l'évaluation sont partagés au Comité d'orientation et de suivi / évaluation qui le valide et acte des adaptations à mener pour la suite du Contrat de Ville en cours ou pour le nouveau Contrat de Ville. Une version pédagogique et illustrée de cette évaluation est à restituer aux habitants des QPV.

Focus : participation des habitants

Ces éléments n'ont pas vocation à proposer une méthode commune de participation des habitants des quartiers qui serait uniformisée au sein de l'Agglomération Seine Eure. Il s'agit plutôt de partager un langage commun sur la participation citoyenne et de garder à l'esprit quelques préconisations pour que ces moments soient riches et valorisants pour les habitants et les habitantes. Il revient à chacune des communes d'organiser des moments de participation citoyenne à différents niveaux selon les actions menées.

Il existe différentes formes de participation pour impliquer les habitants des quartiers, à la fois dans les actions au cas par cas, mais aussi dans la stratégie du Contrat de Ville en général. Cette nomenclature est extraite du Kit « Evaluation des Contrats de Ville et participation citoyenne » (2022) réalisé par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de Medhi Hazgui, expert en participation citoyenne.

Différentes formes de participation des habitants	En quoi ça consiste ?
Information	Condition nécessaire mais non suffisante de la participation ; elle donne les clés nécessaires à la compréhension d'une décision. Elle peut être descendante mais aussi ascendante et remonter des habitants vers les décideurs qui recueillent leurs doléances.
Consultation	Expression des habitants sur leurs difficultés quotidiennes, pour faire entendre leur avis sur les projets d'organisation au sein du quartier et dans la ville ou l'agglomération et être écoutés. Ils ont un pouvoir consultatif reconnu et participent au processus décisionnel mais ils n'accèdent pas à la prise de décision. La qualité de cette consultation dépend en grande partie de la qualité de l'information et des mécanismes de communication, d'animation sociale, et de formation mis en place.
Concertation	Intervention de non-décideurs tout au long de la constitution d'un dossier, de l'instruction à la décision. Elle reconnaît aux habitants un pouvoir d'expertise d'usage sur les questions qui les concernent, au même titre que les professionnels techniciens et les élus. Les habitants deviennent des « personnes ressources » reconnues et permettent aux décisionnaires de trancher en meilleure connaissance de cause.

Co-décision	Partage du pouvoir de décision qui permet aux habitants de participer à la délibération, à la co-construction de la décision, et à la gestion d'un budget, d'un projet.
Evaluation	Ultime niveau de participation permettant aux participants de faire le point sur l'effectivité de ce qui a été fait tout au long de ce processus. Cet ultime échelon autoriserait les membres à s'exprimer une dernière fois sur le processus qu'ils ont vécu. L'évaluation permet le diagnostic des participants, qui pourront ouvertement critiquer, que ce soit positivement ou négativement, le dispositif auquel ils ont pris part, et donne une idée aux responsables de projet sur la perception des habitants ainsi que sur les améliorations qui peuvent être apportées.
Restitution	Afin que les habitants aient le sentiment d'être écoutés et entendus, ce qui peut aider à augmenter leur participation de manière générale, il est bien de prévoir des moments de restitution de ces participations, en proposant par exemple un moment de partage autour de l'évaluation. Valider collectivement des constats et des enjeux est une première brique de mobilisation.

Bonnes pratiques et points de vigilance pour travailler avec les habitants :

- Avant de parler « évaluation », il vaut mieux interroger les habitants sur leur premier domaine d'expertise, celle de l'usage : leur quartier et leur vie quotidienne. Attention à la « barrière de la langue », mais aussi aux situations d'illettrisme : les supports utilisés doivent être lisibles, visuels, imagés, compréhensibles et appropriables.
- Préciser clairement le niveau de participation des personnes impliquées et s'assurer de la bonne compréhension du cadre de départ, pour éviter les déceptions et les frustrations.
- Faire du terrain et faire connaissance avec les personnes, ou s'appuyer sur les médiateurs et professionnels de proximité, pour dépasser les « frontières » que sont les statuts ou les compétences et prendre en compte le contexte local de la réunion à l'instant T.
- Assumer d'être un animateur, et mettre de côté son rôle de technicien.
- Soigner l'accueil : convivial, respectueux et souple pour instaurer la mise en confiance.
- Diversifier les formes et modalités de rencontre : petits groupes et grands groupes ; éviter la configuration « maître-élèves » ; adapter selon les âges et les activités ; aménager l'espace en forme « cohésion de groupe ».
- Capitaliser et communiquer sur l'ensemble des actions de la thématique/sur la stratégie du Contrat de Ville afin de replacer chaque réalisation une démarche d'ensemble, mais aussi pour informer sur les autres actions en cours.

LISTES DES SIGNATAIRES ET SIGNATURES

Monsieur le Préfet de l'Eure

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Seine-Eure

Simon BABRE

Le maire de Gaillon

Bernard LEROY

Le maire de Louviers

Odile HANTZ

Le maire de Val-de-Reuil

François-Xavier PRIOLLAUD

Le Président de la Région Normandie

Marc-Antoine JAMET

Le Président
du Conseil Départemental de l'Eure

Hervé MORIN

Le Directeur Général de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

Alexandre RASSAERT

Stéphane HOLÉ

Le Procureur de la République d'Evreux

Rémi COUTIN

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Eure

Charles MONTEIRO

Le Directeur territorial de l'Eure,
Pôle Emploi Normandie

Christophe BIRETTE

Le Président de la Mission Locale
Vernon Seine-Vexin

Louis MENDY

La Présidente du Tribunal de Grande
Instance d'Evreux
Présidente du Conseil Départemental
d'Accès au Droit de l'Eure

Sabine ORSEL

La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Eure

Françoise MONCADA

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

Thomas DEROCHE

La Présidente de la Mission Locale
Louviers-Val-de-Reuil-Andelle

Janick LEGER

Le Directeur de Logement Familial de l'Eure

La Directrice de Siloge

Pascal DISSE

Peggy ABERT

Le Directeur général de 3F Normandie

Le Directeur Général de Monlogement 27

Cédric LEFEBVRE

Etienne CHARRIEAU

Le Directeur du Foyer Stéphanois

Franck ERNST
